



## PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

### Conseil communautaire du jeudi 15 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à Digne-les-Bains, sous la présidence de Mme Patricia Granet-Brunello.

#### Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno - ARENA Antoine - AUDRAN Michel - AUZET Éric - AUZET Guy - BAILLE Denis - BELMONTE Sylvie - BENOÎT Gérard - BLANC Michel - BONDIL Marc - BOYER Christian - CATILLON Pierre - CAZERES Benoît - CHABAL-CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11) - CHALVET Gilles - COCHET Brigitte - COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 5) - COSSERAT Sandrine - CROZALS Florent - DECROIX Hugo - DEORSOLA Jean-Paul - ESCLAPEZ Nathalie - ESTIENNE Claude - EYMARD Max - FIAERT Claude - FIGUIERE Marie-José - FONTAINE Sonia - GALLY France - GONCALVES Gilles - GRANET-BRUNELLO Patricia - GR AVIERE Rémy (jusqu'au rapport n° 25) - ISNARD-AUBERT Laurence - ISNARD Mireille - ISOARDI Delphine - JOUVES Marc - KUHN Francis - LAQUET Laura - MAGAUD Marie-José - MAGAUD Nathalie - MOULARD Damien - MULLER Emmanuel - OBELISCO Francine - OGGERO-BAKRI Céline - PAUL Gérard - PAUL Gilles - PEREIRA Georges - PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5) - PROUST Brigitte - REYNAUD Patrice - SEGOND Claude - SEVENIER Jean - TEYSSIER Bernard - TEYSSIER Éliane (à partir du rapport n° 4) - THIEBLEMONT Martine - TOUSSAINT Carole - TRABUC Nicolas - VILLARD René - VIVOS Patrick - VOLLAIRE Nadine - ZANARTU-HAYER Italo.

#### Étaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean-Claude  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

#### Étaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL-CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
SANCHEZ Pierre-Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

#### Étaient excusés :

BARDIN Chantal  
BAUDOUI Marie-Anne  
BOURJAC Jean-Marie  
PARIS Mireille  
POSTEL Chrystelle  
REBOUL Childéric  
RISSO Gilbert

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo.

☆☆☆

*La séance est ouverte à 9 h 00  
sous la présidence de Mme Patricia Granet-Brunello*

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Nous allons ouvrir cette séance du conseil d'agglomération.

Ce conseil se tient en présentiel, car techniquement et juridiquement il est compliqué de l'organiser en visioconférence eu égard à la procédure de vote. On est obligé de le faire en présentiel. Il vous est rappelé de porter le masque comme il le faut pendant toute la durée de la séance et même lors de la prise de parole.

Je vais procéder à l'appel des conseillers.

*Mme Patricia Granet-Brunello procède à l'appel des conseillers communautaires.*

Le quorum étant atteint, je vous propose de désigner un secrétaire de séance.

Y a-t-il un volontaire pour être secrétaire de séance ? *[Italo Zanartu-Hayer]*

Êtes-vous tous d'accord pour que Italo Zanartu-Hayer soit secrétaire de séance ? *[Accord de l'ensemble des conseillers communautaires]*

Merci beaucoup.

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du 29 juillet 2020. Y a-t-il des questions, des demandes d'information ou des remarques ?

*[Pas d'intervention]*

*Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.*

S'agissant des décisions de la présidente, il y en a trois, y a-t-il des questions ? *[Pas de question]*

Je vais moi-même prendre la parole pour les deux premières délibérations.

♦♦♦

## **1. Soutien aux sinistrés des Alpes-Maritimes**

**Mme Patricia Granet-Brunello rapporte :**

La première délibération est relative au soutien aux sinistrés des Alpes-Maritimes du fait des intempéries qui ont malheureusement frappé l'arrière-pays niçois, causant des dégâts phénoménaux tant humains qu'en termes d'infrastructures.

Nous avons souhaité être solidaires de toutes ces communes et proposer une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 € qui sera versée au fonds d'urgence de la métropole niçoise et qui sera attribuée exclusivement aux sinistrés pour un soutien moral et matériel aux familles qui ont été profondément affectées.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? *[Pas de question ni de remarque]*

**Adopté à l'unanimité.**

♦♦♦

## **2. Création de commissions thématiques**

**Mme Patricia Granet-Brunello rapporte :**

Il vous est proposé de créer à titre permanent sept commissions thématiques :

- finances
- économie
- tourisme
- environnement, déchets et transition écologique
- aménagement de l'espace, mobilité, habitat
- voirie, réseaux divers et bâtiments
- développement social et culturel

Il vous est proposé de candidater à ces commissions, sachant qu'il est proposé un nombre de quinze (15) membres par commission. Pour candidater, vous enverrez votre demande de candidature avant le 13 novembre 2020 à 16 heures au secrétariat général de Provence Alpes Agglomération.

Il vous est proposé :

- de créer sept commissions thématiques à caractère permanent ;
- de fixer à quinze (15) le nombre de membres de ces commissions, désignés parmi les conseillers communautaires ;
- d'approuver les modalités de candidature et de fonctionnement exposées dans le projet de délibération.

S'était posée la question de la participation des conseillers municipaux ; les conseillers municipaux pourront participer aux groupes de travail qui se constitueraient autour des thématiques, mais pour les sept commissions il était logique de rester sur les conseillers communautaires.

Avez-vous des questions ? *[Pas de question]* Je vous demande de passer au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Pensez bien à candidater avant le 13 novembre. Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Claude Fiaert pour vous présenter le contrat d'autorisation de copies internes professionnelles d'œuvres protégées villes et intercommunalités avec le CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie).

♦♦♦

### **3. Contrat d'autorisation de copies internes professionnelles d'œuvres protégées villes et intercommunalités avec le CFC**

**M. Claude Fiaert rapporte :**

Bonsoir à toutes et bonsoir à tous.

À des fins d'information, de communication, de documentation ou d'illustration, la copie papier ou numérique d'articles de presse ou de pages de tout document, est très utilisée par notre agglomération.

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, toute diffusion de copies d'œuvres protégées doit donner lieu à une autorisation préalable et au versement d'une redevance.

Le CFC propose la souscription à la licence d'autorisation CIPro Villes et Intercommunalités. Cette licence, qui permet aux agents, aux élus et au public adhérent de photocopier, d'imprimer et d'envoyer par mail des copies d'articles de presse dans la légalité, prévoit le paiement d'une redevance annuelle établie en fonction des effectifs de notre intercommunalité.

Suivant le barème en vigueur, les effectifs de Provence Alpes Agglomération étant compris dans la tranche allant de 201 à 500 agents, la redevance annuelle s'élève à un montant de 1 600 € hors taxes.

Le contrat a une validité d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi, il vous est demandé :

- d'autoriser madame la présidente à signer ledit contrat ;
- de dire que la redevance 2020 est fixée à 1 600 € hors taxes pour les agents de notre intercommunalité et sera inscrite au budget 2020 et aux suivants.

**Mme GRANET-BRUNELLO**- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question]*

Je vous propose de passer au vote.

***Adopté  
2 abstentions***

Je propose aux rapporteurs de rester à leur place, on va vous passer le micro, sachant qu'un processus de désinfection du micro est prévu.

Nous passons à la quatrième délibération : la commission locale d'évaluation des charges transférées 2020. Je donne la parole à Marc Bondil.

♦♦♦

### **4. Commission locale d'évaluation des charges transférées 2020**

**M. Marc Bondil rapporte :**

Bonsoir.

La CLETC (commission locale d'évaluation du transfert des charges) a adopté son rapport le 29 mai 2020. Il était demandé aux communes de délibérer dans ce sens en se référant au tableau des montants transférés qui leur avait été transmis.

*Arrivée en séance de Mme Éliane Teyssier.*

Je ne vais pas vous donner lecture du tableau des charges transférées pour chaque commune. À noter cependant une nouveauté :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : le retour de la compétence bibliothèques aux communes de Champsercier, Estoublon, Mézel, Volonne et Peyruis ;
- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 : le retour de la compétence restauration scolaire aux communes de l'ex-CCDB que sont Mallemoisson, Mirabeau, Barras et Thoard.

Je demande aux communes qui ont délibéré sur ces transferts de compétences de transmettre leurs délibérations à l'agglomération. Je crois que seules vingt-six communes sur quarante-six ont transmis leurs délibérations, il convient que nous les ayons toutes.

Si vous n'avez pas de question sur les chiffres, je vais vous demander de bien vouloir nous autoriser à arrêter le montant des attributions de compensation définitives pour 2020 et d'autoriser madame la présidente ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Merci, Marc. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Reynaud, je vous en prie

**M. REYNAUD**.- Bonsoir.

*A priori* je n'ai rien contre la commission locale d'évaluation des charges transférées, d'autant plus que c'est une obligation, mais en l'état actuel du texte que j'ai sous les yeux, je ne peux absolument juger de rien. Je me sens donc obligé de voter contre.

*Arrivée en séance de M. Jean-Paul Comte.*

**M. BONDIL**.- Je comprends très bien votre position. De toute façon, toutes les communes ont un représentant à la CLETC qui peut rapporter les chiffres tels qu'ils sont présentés.

**M. REYNAUD**.- Oui mais enfin, je n'ai aucun détail, je ne peux donc pas voter pour quelque chose dont je n'ai aucun détail.

**M. BONDIL**.- Très bien.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Y a-t-il d'autres interventions ? [*Pas d'autre intervention*]

Je précise que Jean-Paul Comte et Éliane Teyssier sont arrivés.

Nous passons au vote.

***Adopté à la majorité  
3 voix contre***

Je vous remercie.

♦♦♦

**5. Cession bâtiment anciennement à usage de salle de sport « squash » dans la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban**

**M. Marc Bondil rapporte :**

Provence Alpes Agglomération substituée de plein droit à la communauté de communes de Moyenne Durance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est devenue propriétaire d'un bâtiment sis dans la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban destiné à la pratique du squash et de la musculation.

Cette salle de sport, d'une superficie de 1 180 mètres carrés, a été évaluée par les domaines à 145 000 €. Ce bien avait été acquis en 1997 pour un montant de 76 224 €.

Une publicité dans un journal d'annonces en date du 31 octobre 2019 pour essayer de revendre ce bâtiment (qui n'est pas en très bon état) est restée infructueuse, personne ne s'est déclaré intéressé.

À ce jour, la SCI ELAKE représentée par M. Paul-Alexandre Guys, par l'intermédiaire d'un notaire, a fait une proposition d'achat pour un montant de 60 000 €.

Dans l'intérêt de Provence Alpes Agglomération, compte tenu de l'entretien de ce bâtiment qui est en train de se détériorer, il vous est demandé de bien vouloir autoriser madame la présidente ou son représentant :

- à engager la cession du bâtiment anciennement destiné à la pratique du squash sis dans la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban à la SCI ELAKE représentée par M. Paul-Alexandre Guys pour un prix de 60 000 € TTC ;
- à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur Reynaud.

**M. REYNAUD.**- Dans cette affaire, je vois que l'agglomération vend moins cher un bien qu'elle a acheté plus cher. Généralement dans l'immobilier, c'est le contraire qui se produit. D'autant plus que les domaines, sauf à ce que des plaisantins travaillent dans ces services, l'évaluent à 145 000 € et on le vend pour 60 000 €. J'ai comme l'impression qu'il y a un problème de gestion.

**M. BONDIL.**- Il n'y avait aucun acquéreur pour 145 000 € et la loi permet de déroger à l'évaluation des domaines.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- C'est pour un motif d'intérêt général, afin de ne pas garder ce bien sur les bras. Bruno Acciaï, qui avait maîtrisé le sujet l'année dernière, va finir de répondre à ce sujet.

**M. ACCIAÏ.**- Merci, Madame la Présidente.

Quelques compléments d'information, puisque dans ma délégation précédente j'ai eu en charge ce dossier. Les domaines en effet l'avaient évalué dans un premier temps à 145 000 €, mais c'est un lieu qui n'est pas utilisable pour autre chose que du squash, c'est aussi beaucoup de travaux à réaliser pour le remettre en état et, surtout, c'est un bâtiment qui est amianté et dont la couverture nécessitait d'être refaite pour un coût important. Pour ces raisons, on avait dit que l'on pouvait déroger à l'évaluation des domaines.

Aujourd'hui, trouver un acquéreur à 60 000 € est plutôt une bonne opération pour l'agglomération.

**M. REYNAUD.**- J'en conclus que plus on perd d'argent, plus on gagne. C'est bien. Merci.

*Arrivée en séance de M. Bernard Pieri.*

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Oui, je vous en prie.

**Mme LAQUET.**- Connait-on le futur usage de ce local ou non ?

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Non, je ne sais pas ce qu'ils vont en faire.

René, as-tu des informations ?

**M. VILLARD.**- Non, on ne sait pas.

**Mme LAQUET.**- Pour voter, il serait intéressant de savoir quelle sera la destination finale. C'est important pour la commune de Château-Arnoux.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Bruno ?

**Services PAA.**- Merci.

C'est un investisseur qui va réhabiliter les locaux. L'objectif est de pouvoir les relouer à des entreprises du territoire. L'idée est qu'il y ait une ou deux entreprises qui puissent se réinstaller dans la zone des Blâches-Gombert.

Une précision sur le prix d'achat : on ne l'a pas acheté 145 000 € mais 70 000 € à l'époque de la CCMD.

Merci.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Je vous propose de passer au vote.

***Adopté à la majorité  
3 voix contre***

Je vous remercie.

♦♦♦

## **6. Équilibre social de l'habitat : garantie d'emprunt bailleur social Habitations Haute Provence - commune de Malijai**

**M. Marc Bondil rapporte :**

Parmi les compétences obligatoires exercées par l'agglomération figure à l'article 3.3 « équilibre social de l'habitat ».

Par délibération numéro 3 du 14 novembre 2018, la communauté d'agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence « équilibre social de l'habitat » et notamment, dans le cadre des actions et aides financières en faveur du logement social, la garantie des emprunts sur les interventions de réhabilitation du parc locatif social existant lorsque ces interventions sont engagées par un organisme HLM.

Habitations Haute Provence nous sollicite à hauteur de 50 % pour une réalisation à Malijai : deux lignes d'un montant total de 3 724 000 € pour des travaux de réhabilitation dans la résidence « Les Grands Prés » à Malijai.

Provence Alpes Agglomération se porterait garante à hauteur de 50 % des prêts pour cette réhabilitation. Il ne s'agit que d'une réhabilitation et non d'une nouvelle construction ou d'un nouveau projet.

La copie du contrat de prêt est annexée à ce rapport, vous en avez certainement pris connaissance.

Je vous propose d'accorder la garantie de notre collectivité à hauteur de 50 % pour ce dossier et d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. REYNAUD.**- Oui. Dans ce dossier, idem, je n'ai aucune précision. C'est sûr qu'aider une société HLM pour du logement social, c'est sans doute très bien, sauf que je ne peux pas me prononcer parce que je vois un montant des travaux de presque 4 000 000 € (3 724 000 €), je ne sais pas ce que ça doit être comme rénovation, mais ça doit être sacrément sérieux et actuellement ça doit être dans un sacré état de délabrement.

Je n'ai pas de précisions, je ne peux pas voter.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]* Je vous propose de passer au vote.

**Adopté à la majorité  
3 voix contre**

◆◆◆

## **7. Décision modificative n° 1**

**M. Marc Bondil rapporte :**

L'exécution du budget de l'exercice 2020 nécessite quelques ajustements minimes.

Ces ajustements proviennent surtout des nouvelles compétences qui ont été récupérées au 1<sup>er</sup> janvier 2020, principalement l'eau et l'assainissement, ainsi que les budgets annexes que sont les abattoirs de Digne et de Seyne-les-Alpes.

La raison en est qu'il y a toujours des imprévus, surtout pour l'abattoir de Seyne ; il y a aussi des imprévus favorables pour l'abattoir de Digne.

Quant au budget de l'eau et de l'assainissement, la compétence a été récupérée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les comptes n'étaient pas complètement arrêtés dans les communes qui ont transféré leur compétence.

Le premier ajustement concerne le budget annexe de l'abattoir de Seyne-les-Alpes : des travaux sont imposés ainsi que des agencements à hauteur de 20 000 € environ qui seront passés en investissement. Cet argent est prélevé en section de fonctionnement. Pour faire face à ces dépenses, il est proposé de souscrire un emprunt de 40 000 €.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous avons la rubrique EDF pour 20 000 €, la fourniture de petits équipements pour 18 000 €, quelques taxes, les salaires, il y a moins de charges salariales



que prévu étant donné qu'il y a eu une suspension d'activité, des intérêts d'emprunt un petit peu moins importants ainsi que des intérêts autres qui sont les intérêts de la ligne de trésorerie.

On a prélevé 20 000 € du fonctionnement que l'on a mis en investissement ; il y a ensuite les 20 000 € de l'électricité qui correspondent à des factures antérieures qui sont arrivées en 2020 ; et il y a eu une annulation de ces factures à hauteur de 10 000 €.

Pour le budget annexe de l'abattoir de Seyne-les-Alpes, il s'agit d'un réajustement budgétaire.

Quant à l'abattoir de Digne-les-Bains, c'est exactement la même chose, des travaux de modernisation doivent être faits, ils sont pris sur l'article 2188 « immobilisations corporelles » ; il s'agit d'un jeu d'écritures, il n'y a pas de dépense supplémentaire. En revanche, en fonctionnement, il y a un peu plus de dépenses de maintenance pour 30 000 € et une augmentation de la masse salariale à hauteur de 70 000 €, soit 100 000 € de dépenses de fonctionnement supplémentaires, mais qui sont automatiquement comblées par les prestations qui sont en augmentation, raison pour laquelle cela génère plus de maintenance et plus de masse salariale à hauteur de 100 000 €.

En ce qui concerne le budget de la régie de l'eau, c'était un peu le flou avec la reprise des budgets de l'ensemble des communes.

S'agissant des emprunts, un emprunt de 420 000 € n'avait pas été reporté dans le budget, on le remet en investissement.

Des travaux de réseaux, pour 670 000 €, ne seront pas réalisés ; nous sommes fin octobre et, avec le Covid, nous avons un retard important dans les travaux.

On a prélevé 250 000 € au niveau du fonctionnement, qui correspondent à une sous-traitance générale, et cette même somme de 250 000 € a été affectée en investissement. Le total est à l'équilibre, mais ce n'est que des lignes budgétaires. On a travaillé dans l'inconnu pour la régie de l'eau.

Pour être franc avec vous, il en est de même pour la régie de l'assainissement, c'était l'inconnu total : 500 000 € de travaux réseaux qui étaient prévus n'ont pas été réalisés et on a prélevé ce montant pour l'affecter aux dépenses de fonctionnement en sous-traitance générale.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des questions sur la décision modificative ? *[Pas de question]* Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

♦♦♦

## **8. Débat d'orientation budgétaire**

**M. Marc Bondil rapporte :**

Je serai peut-être un peu plus long, puisque c'est le sujet principal de cette réunion.

Il s'agit du premier débat d'orientations budgétaires de notre nouvelle assemblée, aussi il semble important de rappeler les points suivants.

Depuis la loi « administration territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, publiée au Journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires.

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets intercommunaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

#### *Le contexte budgétaire national*

Comme évoqué précédemment, l'année qui s'achève est atypique.

La loi de finances 2020 a connu trois lois de finances rectificatives, dont la loi du 30 juillet 2020. Chaque document rectificatif a tenté de corriger ou adapter le budget de l'État aux conséquences de la crise sanitaire qui perdure.

Cette année a été évidemment marquée par la crise sanitaire, sans équivalent historique, qui affecte profondément la vie de nos concitoyens et le fonctionnement institutionnel.

La loi de finances 2021 connaîtra la même orientation.

Le projet contient un plan de relance de l'économie visant à faire face à la crise liée à l'épidémie de coronavirus. Il instaure des mesures fiscales touchant directement les particuliers et les entreprises.

En effet, le gouvernement a promis aux entreprises de réduire leurs impôts pour pallier les effets de la crise. Il s'agit d'impôts dont les collectivités sont les bénéficiaires et qui « nuiraient » à la compétitivité des entreprises françaises.

Sont concernées : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ce sont trois taxes perçues pour partie par l'agglomération. Les réductions promises aux entreprises affectent donc directement les comptes des collectivités concernées. Le gouvernement a promis de compenser intégralement toute réduction de ces prélèvements.

Dans un courrier du 24 août 2020, le gouvernement a précisé aux associations d'élus qu'il s'agira d'un mécanisme « équivalent à un dégrèvement » qui sera inscrit dans le futur projet de loi de finances pour 2021.

Indépendamment du plan de relance, une autre recette fiscale devrait disparaître : la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des ménages ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Une exonération qui devrait concerner l'ensemble des contribuables d'ici 2023. Les foyers fiscaux les plus aisés devraient bénéficier d'une première baisse de 30 % en 2021, d'une seconde en 2022 puis d'une exonération totale de la taxe d'habitation en 2023.

Dans une intervention du 14 juillet 2020, le président de la République a émis l'hypothèse de reporter cette exonération pour tous. La baisse progressive puis la suppression de la taxe d'habitation pourraient être reportées de plusieurs années. La loi de finances 2021 devrait clarifier cette évolution.

#### *La situation de l'agglomération*

Comme cela a pu être évoqué lors du vote du budget 2020, notre agglomération, créée en 2017, a harmonisé ses compétences sur les trois premiers exercices et a pris en 2020 des compétences du fait de la loi, l'eau et l'assainissement, ce qui entraîne tant sur les comptes que sur les effectifs des variations qui limitent la pertinence des comparaisons d'un exercice à l'autre.

Vous avez dans le rapport l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal, avec les réalisés 2017, 2018 et 2019 et les estimations pour 2020. Vous voyez que le total des dépenses de fonctionnement est similaire d'une année à l'autre, en légère augmentation en 2019 à hauteur de 36 142 726 € et estimé à 36 860 000 € en 2020.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci se montaient à 35 749 000 € en 2017, à 37 303 000 € en 2018, à 37 404 000 € en 2019 et elles ont été estimées à 38 030 000 € en 2020.

L'augmentation du chapitre 011 « charges à caractère général » de 2020 par rapport à 2019 (9 887 000 € en 2019, 11 000 000 € en 2020) est due à :

- la réalisation pour le compte de la région de circuits de transport scolaire que la région nous rembourse (on le retrouve dans le chapitre 74 en recettes) ; il s'agit d'une collaboration afin de mutualiser les véhicules de manière à réduire les coûts, ce sont principalement des circuits en Moyenne Durance ;
- l'augmentation des coûts de mise en décharge d'ordures ménagères ;
- la prise en charge à hauteur de 165 000 € d'achats de masques, gels et gants pour les agents dans le cadre de la crise sanitaire ; ce n'était évidemment pas prévu, mais nous le subissons.

Les principales recettes fiscales de l'agglomération sont :

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière
- la cotisation foncière des entreprises
- la cotisation sur la valeur ajoutée

Le conseil communautaire a délibéré en 2017 sur une harmonisation des taux avec un lissage sur douze ans. Depuis, ces taux n'ont plus été modifiés et il n'est pas envisagé de les modifier pour 2021.

Il convient d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires en discussion dans le projet de loi de finances pour 2021 et évoquées précédemment : la suppression de la taxe d'habitation, la réduction de la cotisation foncière des entreprises ou de la cotisation sur la valeur ajoutée pour les entreprises, compensées par des dotations de l'État, permettront de limiter considérablement la liberté de taux que nous possédons.

Au stade de l'établissement du présent document, nous ne connaissons pas encore l'évolution de nos recettes fiscales pour 2021 et notamment les conséquences de la crise sur les taxes économiques (surtout la CVAE).

On ne sait pas ce que vont devenir certaines entreprises en 2021.

#### *Les charges de personnel*

Vous avez dans le rapport la structure des effectifs avec les agents titulaires et les agents non titulaires.

En ce qui concerne le temps de travail, celui-ci est conforme aux éléments présentés lors de la délibération en date du 12 décembre 2017 : il y a des durées hebdomadaires de 35 heures, 37 h 30 et 39 heures.

Vous avez dans le rapport le nombre de jours travaillés en 2019 avec les RTT, les jours de repos et les congés.

Y a-t-il des questions sur ce que je viens de vous rapporter ? *[Pas de question]*

Êtes-vous d'accord pour que l'on passe sur le chapitre de la masse salariale ?

Bien, je vous remercie.

Je vais maintenant aborder le chapitre de la dette.

#### *La dette*

Depuis 2009 et la signature d'une charte de bonne conduite, dite charte Gissler, entre les établissements bancaires et les collectivités locales, il a été mis fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

Ainsi les prêts font l'objet d'une classification de A à F en termes de risque de structure et de 1 à 6 en termes de complexité de la formule de calcul des intérêts.

La dette de l'agglomération ne présente pas de risque puisque 97,06 % de l'encours est classé 1A, soit absence de risque, et 2,94 % 1B, soit un risque très faible.

Vous avez dans le rapport le tableau de l'endettement sur trente-deux ans.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette.

Il est défini en nombre d'années et est pour notre collectivité à 2,48 ce qui est un ratio très favorable et meilleur que la moyenne de ceux des collectivités comparables.

En conclusion, le problème récurrent de notre collectivité demeure sa faible capacité d'autofinancement. Afin d'améliorer celle-ci, il conviendra d'utiliser différents leviers pour optimiser les dépenses et les recettes au travers des outils que sont l'optimisation fiscale, le contrôle de gestion et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Point très positif dans cette situation financière, le faible taux d'endettement avec un encours de dette par habitant de 172,17 € pour une moyenne nationale de 345 €. Nous sommes à 50 % de l'endettement national.

Avez-vous des questions à ce sujet ? *[Pas de question]*

Je poursuis.

#### *La section d'investissement*

Le vote tardif du budget 2020, la période de confinement et la reprise, les prescriptions à mettre en place pour les entreprises en matière sanitaire ont ralenti l'exécution des opérations en cours. L'année 2020 sera caractérisée par un faible taux de réalisation sans que cela soit imputable à la collectivité.

Par ailleurs, l'anticipation du vote du budget n'a pas permis à l'équipe en place de s'approprier tous les dossiers.

Le projet de budget 2021 sera axé autour de nos compétences obligatoires : l'économie, le tourisme et les déchets, dans l'optique de favoriser la transition écologique et énergétique du territoire :

- déchets : poursuite de la modification de la collecte et du déploiement des colonnes, création d'une déchetterie dans la vallée de l'Asse, mise à niveau de la déchetterie de Moustiers Sainte-Marie ;
- économie : crédits d'ajustement pour acheter le spa thermal ;
- tourisme : programme annuel pour le musée promenade Géoparc, poursuite du programme d'aménagement du site de la retenue de L'Escale ;
- bâtiments/culture : poursuite du programme de restructuration du site culturel des Lauzières.

S'ajoutent les crédits nécessaires au renouvellement du matériel des services, aux grosses réparations de nos équipements, et une enveloppe pour couvrir les frais de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment devant abriter le futur siège de l'agglomération.

Par ailleurs, les études nécessaires à la restructuration de la crèche de Moustiers-Sainte-Marie et à la réhabilitation/restructuration de la crèche des Augiers à Digne-les-Bains seront lancées.

Il convient de noter en outre que Provence Alpes Agglomération a déposé plusieurs dossiers d'investissement dans le cadre du plan de relance et notamment au titre de la DSIL, exceptionnellement cette année.

Ces dossiers s'inscrivent dans les priorités définies par le gouvernement (mobilité, transition écologique). Ils portent notamment sur des équipements destinés à faciliter la pratique du vélo, le remplacement de matériels roulants pour la collecte des déchets, l'éclairage public (remplacement de luminaires anciens par des éclairages à LED) et le remplacement de nos chaudières à fioul.

À ce jour, la suite donnée à ces dossiers, en particulier le taux de subvention, n'est pas encore arrêtée. L'inscription des crédits nécessaires vous sera donc proposée soit au budget primitif ou lors d'un budget supplémentaire, dès que nous serons en possession d'autres chiffres.

L'ensemble de ces éléments illustrent la volonté de notre collectivité d'être actrice du développement économique, de l'emploi et de la transition écologique.

#### *Les budgets annexes*

- *Les zones d'activités*

Les budgets annexes « La Cassine », « Saint-Pierre » et « Les Blâches-Gombert » n'appellent pas de remarques particulières.

La commercialisation à la Cassine est active. Afin de pouvoir engager les travaux d'aménagement d'une deuxième tranche de la zone, une campagne de diagnostic archéologique vient d'être lancée.

- *Les abattoirs*

En 2020, la situation de ces deux structures a été bien différente :

- L'abattoir de Digne a connu une forte progression de son activité tant d'abattage que de découpe. Un programme de modernisation et de sécurisation de la salle de découpe est en cours.
- L'abattoir de Seyne a dû être fermé pour des problèmes de personnel (difficultés à recruter un technicien et un tueur) et pour des problèmes sanitaires liés à des adaptations de locaux ou des process de travail à améliorer.

La collectivité procède aux correctifs nécessaires avec pour objectifs la reprise le plus rapidement possible et la pérennisation de l'outil.

- *Le transport urbain dignois*

Ce service est géré en régie et, à ce titre, fait l'objet d'un budget annexe. L'année 2020 a été, comme dans beaucoup de domaines, difficile : arrêt du service puis service avec un nombre de personnes limité dans les bus, gratuité du transport pendant quatre mois.

En 2021, le renouvellement d'une partie du matériel sera engagé.

- *Le barrage de Vaulouve*

Nous sommes dans l'attente de précisions de la DREAL. La date limite de réalisation des travaux (obligatoires) d'aménagement du déversoir de crue pourrait être repoussée à 2030. Rien n'est sûr, mais nous espérons.

- *L'eau et l'assainissement*

L'année 2020 a été consacrée à la mise en route du service intercommunal de l'eau et de l'assainissement :

- installation du service (ajustement des méthodes de travail, acquisition de matériels, aménagement de locaux) ;
- appropriation du territoire et du patrimoine ;
- poursuite des actions d'investissement en cours.

Je tiens à féliciter tous les techniciens, parce que cela a été très compliqué, c'est toujours en cours, mais ils font un travail remarquable.

En 2021, outre le confortement et la finalisation des opérations de démarrage (dont les locaux à Digne-les-Bains), le service devra voir son effectif renforcé (pour mémoire, 55 emplois à temps plein dans les anciens services communaux, 41 emplois à temps plein au 1<sup>er</sup> octobre 2020 à PAA-Eau) pour que les missions d'exploitation soient pleinement assurées (maintenance préventive, curative, réglementaire...).

L'agglomération devra programmer et réaliser des investissements essentiels relatifs à la sécurité et à la continuité du service (télésurveillance des ouvrages, traitement de l'eau distribuée présentant des non-conformités régulières, réhabilitation de chambres des vannes, y compris en termes de sécurité du personnel) ainsi qu'à la pérennité du service (renouvellement/renforcement des réservoirs et stations d'épuration vétustes ou non conformes, gestion patrimoniale des réseaux, branchements et compteurs). C'est vraiment un travail énorme.

Les recettes devront être ajustées aux ambitions de qualité de service aux usagers par une première phase de lissage tarifaire (solidarité territoriale et obligation réglementaire).

Afin de s'assurer que la facture d'eau soit abordable et acceptable, des réflexions sur la tarification sociale et les autres tarifs (dont fontaine et agriculture) seront menées avec l'appui de bureaux d'études et organismes compétents.

Y a-t-il des questions ?

**Mme ISOARD.**- Sur la partie budget général, s'agissant des projets envisagés par l'agglo, je m'étonne que finalement, alors que nous avons de bonnes opportunités de financement à travers la DSIL et le plan de relance, le bâtiment qui a été acquis récemment par l'agglomération ne soit pas inscrit.

**M. BONDIL.**- Des études sont en cours pour cela. C'est une ébauche.

**Mme ISOARD.**- Des grands projets sont affichés.

J'avais une autre question, puisque nous sommes nombreux à être de nouveaux élus : en ce qui concerne la dette, j'aurais voulu savoir quels sont les principaux emprunts qui font que nous en sommes déjà à 46 M€ d'encours.

**M. BONDIL.**- Je ne les ai pas en tête. On vous répondra.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- L'encours de la dette est de 7 M€.

**Mme ISOARD.**- Comme nous sommes nouvellement élus, ma question concernait plutôt les gros emprunts que supporte l'agglomération actuellement : quels sont-ils ? Je me demandais si c'était lié à GEMAPI.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- On le recherche et on vous répondra, Sandrine.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. COMTE.**- Madame la Présidente, je poserai une question relative à l'agriculture. Vous savez que pour l'élevage et je pense aussi à certaines distilleries à Mallemoisson, mais il peut y en avoir aussi ailleurs, il n'y a pas de déversement dans les eaux usées. Je me battraï et je le fais valoir aujourd'hui, pour l'agriculture j'estime qu'on doit payer l'eau que l'on consomme mais pas le déversement à l'égout. C'est le message que je tiens à faire passer aujourd'hui.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Je t'en fais passer un autre : on négocie aussi avec les services, nous sommes un certain nombre à être d'accord avec toi sur ce dont nous avons parlé hier sur la subvention, etc. C'est en négociation. C'est compliqué, le transfert de l'eau et de l'assainissement. Je pense que nous n'avons pas fini d'avoir des débats sur ce sujet, mais ce que tu nous as dit est noté.

D'autres sujets, d'autres interventions ? Monsieur Reynaud, je vous en prie.

**M. REYNAUD.**- Concernant la section d'investissement, la façon dont on gère les déchets au niveau de l'agglomération, il y a quand même beaucoup à dire et beaucoup à faire et, pour l'instant, je ne vois pas bien ce qui est intéressant dans votre politique.

Ensuite, un point qui me tient beaucoup plus à cœur : le tourisme.

Pour le musée promenade, je pense que le dossier a été bien fait, vu les informations que j'ai pu avoir.

En revanche, le programme d'aménagement du site de la retenue de L'Escale pour moi est une perte d'argent et catastrophique sur le plan écologique. Une fois de plus, on se lance dans des travaux « sous prétexte de ». Je suis pour favoriser l'entreprise, mais là, il ne faut pas pousser. Le principal prétexte est de fournir au camping de l'Hippocampe une liaison avec l'ancien camping de Château-Arnoux pour qu'il puisse exploiter les deux en même temps. C'est bien sur le plan de l'entreprise, c'est très, très bien, le seul problème est que la passerelle va être à notre charge. Ensuite, vouloir faire du tourisme dans une zone où il y a énormément d'animaux qui transitent, surtout l'hiver, l'été il y a peu de choses à voir, qu'on fasse de la publicité sur quelque chose qui n'existe pas ou peu, je trouve cela très dangereux.

Dans toute cette histoire de tourisme, je pense qu'il n'y a pas grand-chose de bon. C'est pour cela que je voterai contre votre budget.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Ce n'est pas un budget, il n'y a pas de vote, c'est un débat.

Je reviens sur les différents sujets. Je pense qu'il faut faire attention à ce que l'on dit. Il faut connaître les sujets. C'est ne pas faire honneur au travail qui a été fait sur les ordures ménagères avec des résultats excellents, et je pourrais peut-être donner la parole à Gérard Paul, puisque c'est lui qui a mené la délégation des déchets pendant six ans, ou à René Villard, pour apporter une réponse, parce qu'on ne peut pas laisser dire cela sur les déchets.

Tu veux bien intervenir, Gérard, pour faire une mini synthèse de la situation ?

**M. Gérard PAUL.**- Merci. Oui, très rapidement, je pense qu'en trois ans, contrairement à ce qui vient d'être dit, nous avons fait beaucoup de choses, même si en effet nos limites budgétaires ne nous ont pas permis de faire tout ce que nous souhaitions faire, mais je fais confiance à René et à l'ensemble de l'agglomération pour poursuivre les efforts que nous avons entrepris, que ce soit dans la collecte des ordures ménagères ou surtout concernant le tri sélectif. Je rappelle qu'en 2019, nous sommes passés à l'extension des consignes de tri et que, depuis, sur le territoire de l'agglomération, cela se traduit par une progression du tri sélectif de près de 25 %. Dire que sur les déchets il ne s'est rien passé ou qu'il ne s'est pas passé grand-chose, ce n'est pas le reflet de la réalité, parce que 25 % d'ordures ménagères qui ne vont plus en décharge, c'est une sacrée économie pour l'agglomération.

Nous poursuivons nos réflexions et notre travail. On va faire quand même deux nouvelles déchetteries sur le territoire. Et puis on a lancé des études pour la collecte des biodéchets, on étudie les possibilités d'utiliser ces biodéchets pour faire de l'énergie, du gaz ou d'autres énergies, pour les valoriser. Simplement, on le fait à la mesure de nos possibilités financières, naturellement.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Gérard.

Quant à la passerelle himalayenne et la retenue de L'Escale, c'est un projet écotouristique, même si la passerelle à un moment était susceptible de ne pas se faire, tout l'aménagement autour se fera quand même. Je vais donner la parole soit à un élu de Moyenne Durance, parce qu'ils sont tous porteurs de ce sujet à bras-le-corps, c'est un sujet qui est arrivé de la communauté de communes au moment de la fusion, ou à Bernard Teyssier parce que c'est dans sa délégation.

Je vais donner la parole à Claude Fiaert.

**M. FIAERT.**- Merci.

Je voudrais vous informer que c'est une procédure qui date et que cette procédure qui a présidé à la mise en place de ce projet écotouristique a été menée en concertation avec l'ensemble des acteurs écologiques du territoire, puisqu'à toutes les concertations la LPO était présente, la Cistude était présente et nous avons travaillé en commun.

Je vous rejoins, Monsieur, dans votre intervention, il est évident que cette passerelle, si on arrive à la construire, permettra une exploitation touristique, mais pas uniquement, puisqu'elle donne accès aussi à d'autres possibilités, écologiques notamment et d'observation sur l'autre rive côté Château-Arnoux. Il faut donc voir ce projet dans sa globalité, c'est ce que je peux déjà répondre en partie. Et nous, élus de Moyenne Durance, nous sommes très attachés à ce projet.

Sandrine souhaite peut-être compléter.

**Mme COSSERAT.**- Je veux bien compléter, parce que c'est assez difficile d'entendre dire qu'il n'y a rien à voir chez nous. J'aimerais inviter M. Reynaud à venir, je l'invite, on prendra le temps d'aller voir ce qui se passe dans la Moyenne Durance. Je veux dire qu'il y a à peu près 1 500 personnes qui considèrent intéressant de venir chaque semaine pendant plusieurs mois l'été. En dix ans, on a doublé, triplé, quadruplé le nombre de chambres d'hôtes et de gîtes sur le territoire, cela rapporte aussi de la taxe de séjour et c'est un lieu stratégique. Pourquoi se développe-t-il, pourquoi cela fonctionne-t-il ? Parce que c'est un lieu stratégique pour aller vers toutes les merveilles de notre territoire, vers tous les parcs naturels régionaux qui nous entourent. En une journée, les gens qui



sont à cet endroit-là ne se trompent pas, ils vont visiter le Géoparc, ils vont visiter le Verdon, ils vont visiter le Luberon, ils vont visiter le Mercantour et ils remontent.

Ce sont aussi des sites qui accueillent des grands groupes : nous avons reçu récemment 160 Belges qui sont venus découvrir le territoire qui est base VTT tourisme qualité, première base VTT de France.

Il y a des choses que l'on ne peut pas dire. Je pense que le mieux est de prendre le temps et, encore une fois, je vous invite pour qu'on aille visiter tout cela.

**M. REYNAUD.**- Je peux vous répondre ?

Madame, je ne sais pas comment vous vous appelez...

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Sandrine Cosserat, maire de Volonne.

**M. REYNAUD.**- Madame la maire de Volonne, le lac de Château, je le connais bien, cela fait quarante ans que je fais le suivi ornithologique de ce lac. Sur le plan touristique, votre projet est très bien, le seul problème est que, une fois de plus, on prend le prétexte de l'écologie pour détruire des milieux naturels, détruire ou fortement impacter, parce que la passerelle va tout simplement bousiller de part et d'autre un milieu naturel et, en plus, l'été il y a très peu de choses à voir sur ce lac, je le connais très bien.

**Mme COSSERAT.**- Je redis ce que Claude vient de dire, les travaux ont été faits en lien avec la LPO, avec la Cistude...

**M. REYNAUD.**- Non, non, pas toute la LPO ! Il y a quelques personnes de la LPO qui se laissent acheter, mais c'est tout.

**Mme COSSERAT.**- Il y a peut-être des divergences entre vous, mais c'est une autre affaire.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- On va arrêter.

Oui, René, tu veux intervenir.

**M. VILLARD.**- Monsieur ne sait pas que le projet de M. Bravet, puisqu'il a parlé du camping de l'Hippocampe, avait été déposé avant qu'on parle du projet écotouristique et qu'on parle de la passerelle. Je crois qu'il y a une grosse erreur, le projet avait été lancé bien avant.

**M. REYNAUD.**- Le projet a peut-être été déposé bien avant, mais il s'agit uniquement de favoriser cette entreprise au détriment du reste, avec les finances de l'agglomération.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Je crois que le débat devient stérile.

**M. REYNAUD.**- Effectivement si cela vous dérange, il vaut mieux arrêter. Comme en plus vous n'y connaissez strictement rien, c'est facile d'arrêter le débat.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Mais vous n'avez pas raison, Monsieur. Je pense que vous avez tous les élus de Moyenne Durance contre vous sur un projet qu'ils ont porté.

**M. REYNAUD.**- S'ils l'ont porté dans l'ignorance, je ne vois pas l'intérêt.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Non, je doute fort qu'ils aient porté cela dans l'ignorance. Ce n'est pas possible d'entendre dire cela, je vous interdis de le dire.

**M. REYNAUD.-** Sur le plan économique c'est une très bonne chose, mais sur le plan écologique c'est une très mauvaise chose.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Sur le plan écologique aussi c'est une très bonne chose.

**M. REYNAUD.-** Non, vous n'y connaissez rien.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Je n'y connais rien, ce n'est pas un souci, vous pouvez me le dire et me le redire à chaque délibération, ce n'est pas un problème.

Bernard Teyssier veut intervenir.

**M. TEYSSIER.-** J'ajouterai des compléments tout à l'heure, puisque j'ai une délibération sur le projet écotouristique de L'Escale.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Y a-t-il d'autres interventions sur le débat d'orientations budgétaires ?

Vous savez que le débat ne se vote pas, je vais juste vous faire voter sur le fait qu'il faut acter que le débat a bien eu lieu.

**M. REYNAUD.-** Attendez, vous parlez, je n'entends pas ce que vous dites, êtes-vous passée au vote ou pas ? Je n'ai pas compris.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Monsieur, je viens de dire qu'il n'y a pas de vote, c'est un débat d'orientations budgétaires.

**M. REYNAUD.-** Merci de parler plus fort.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Monsieur, s'il vous plaît, on va vous couper le micro. Premier rappel à l'ordre.

**M. REYNAUD.-** Vous vous croyez où ?

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Je me crois au conseil d'agglomération en tant que présidente et responsable de la police de cette assemblée, Monsieur.

Premier rappel à l'ordre, Monsieur.

Je répète : nous devons acter que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu.

***Le conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.***

Le débat a bien eu lieu. Je vous remercie.

Je vais donner maintenant la parole à Claude Fiaert pour plusieurs délibérations. En l'absence de Gilbert Reinaudo, Claude Fiaert va porter les délibérations de notre vice-président aux ressources humaines.

Claude, tu dois intervenir sur la création d'un poste relation usagers service eau et assainissement.

◆◆◆

## **9. Création d'un poste relation usagers service eau et assainissement**

**M. Claude Flaert rapporte :**

Merci, Madame la Présidente.

Comme vous le savez, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, la compétence eau et assainissement a été transférée à l'agglomération.

Le nombre d'usagers et la gestion de la relation clients font apparaître le besoin au sein de ce service de création d'un poste. Ces missions étaient alors exercées en partie par un agent mis à disposition auprès de l'agglomération pour une quotité de 50 %. Cette mise à disposition s'achève à la fin de l'année.

Ce poste permettra d'assurer plusieurs missions.

Le service de l'eau et de l'assainissement étant un service public industriel et commercial, les agents sont liés à la collectivité par un contrat de droit privé à durée indéterminée.

Afin de répondre aux besoins, il convient de créer un emploi à temps complet pour une durée indéterminée. La rémunération versée ne pourra excéder un montant annuel chargé de 37 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi, il est proposé au conseil :

- de décider la création d'un poste à temps complet à durée indéterminée ;
- de décider que la rémunération maximale versée est de 37 000 € annuelle chargée, et par dérogation au cadre d'emplois des adjoints administratifs ;
- d'autoriser madame la présidente à mettre en œuvre la procédure de recrutement et signer les documents y afférents.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Merci. Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]* Nous passons au vote.

**Adopté à la majorité  
3 voix contre**

♦♦♦

**10. Contrats d'apprentissage eau et assainissement****M. Claude Flaert rapporte :**

Il s'agit de recruter au sein de notre agglomération un contrat d'apprentissage des jeunes en cours de qualification dont les profils peuvent correspondre à des besoins futurs en ressources humaines. C'est un point important.

Ce contrat d'apprentissage permet à la collectivité de contribuer à la formation de l'apprenti au sein du service et à l'apprenti d'acquérir une qualification et une expérience professionnelle.

Ce service créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 fait suite au transfert des compétences.

Ces deux apprentis auront pour sujet de stage, respectivement :

- pour le pôle Moyenne Durance : la mise à jour et/ou l'établissement des manuels d'auto-surveillance des stations d'épuration ;

- pour le pôle Haute-Provence-Verdon : l'étude technique et financière de l'interconnexion en eau potable entre quatre communes et ses impacts en termes quantitatifs, qualitatifs, de sécurisation de la ressource et de fonctionnement hydraulique des réseaux.

En parallèle, et dans le cadre de cet apprentissage, les apprentis participeront aux tâches du quotidien du service.

Le coût de la formation s'élève à 6 800 € annuel par apprenti et sera intégralement pris en charge par l'OPCO (opérateurs de compétences). La rémunération de l'apprenti sera financée par l'agglomération. Cette rémunération varie en fonction de l'âge de l'apprenti. Le coût maximal pour la collectivité s'élève à 18 703,92 € par an et par apprenti, soit un coût total annuel de 37 407,84 € par an pour deux apprentis.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique.

Il vous est proposé :

- de conclure pour la rentrée scolaire 2020 les contrats d'apprentissage énoncés ;
- d'autoriser madame la présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention*] Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

♦♦♦

## **11. Création d'un poste contrat de projet chargé de mission manager centre-ville**

**M. Claude Flaert rapporte :**

Cette compétence est exercée par l'agglomération.

Dans le cadre du contrat de ville et d'un partenariat entre l'agglomération et la chambre de commerce et d'industrie, a été réalisée une étude de revitalisation commerciale à l'échelle du centre ancien classé de Digne-les-Bains quartier prioritaire de la politique de la ville. Un des facteurs de réussite de ce projet repose sur la coordination de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le cœur de ville.

Faisant suite à une délibération du 13 février 2019, le conseil communautaire a approuvé la demande de subvention pour un emploi de manager centre-ville. Cette subvention a été accordée par le conseil régional et par décision du conseil de programmation du FEADER en date du 6 juin 2020.

Au vu de ces éléments, et afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de revitalisation économique du cœur de ville de Digne-les-Bains, il est proposé la création d'un poste de chargé de mission manager centre-ville d'une durée de deux ans afin de mettre en œuvre les actions qui sont listées dans le projet de délibération.

La rémunération versée serait calculée par référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux IM 388 auquel s'ajoute le régime indemnitaire correspondant, soit un montant annuel maximum

chargé de 40 000 €. Ce poste ouvre droit au financement Leader dans la limite de 80 % plafonné à 85 272,92 € ; cette subvention doit être consommée au plus tard le 31 décembre 2022. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 8 000 € annuels.

Il vous est proposé :

- de créer un emploi non permanent pour assurer les missions manager centre-ville énoncées ;
- de définir les caractéristiques du contrat de projet.

Les candidats devront justifier d'un diplôme Bac+2 dans le domaine de l'action commerciale, du marketing ou en communication.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il vous est proposé d'inscrire au budget les crédits correspondants et de modifier le tableau des effectifs.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur Catillon.

**M. CATILLON.**- Merci. J'ai une question : on nous demande de voter sur la création d'un poste aujourd'hui, pourtant si je suis bien le site internet de la page de l'agglomération, l'offre d'emploi pour ce même poste est en ligne depuis le 16 septembre. Cela me pose un peu problème qu'on crée un poste maintenant alors qu'on a déjà ouvert un recrutement sur ce poste.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Cela permet de ne pas perdre de temps puisque les financements s'arrêtent à la fin de l'année. Ce que l'on fait est tout à fait réglementaire. Si ce n'est pas voté, il n'y a pas de recrutement, tout s'interrompt.

Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

**Adopté à la majorité  
1 voix contre**

♦♦♦

## **12. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

**M. Claude Fiaert rapporte :**

Il s'agit d'un décret du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique. C'est un travail qui a déjà été élaboré depuis quelque temps, on arrive au bout de la procédure et il convient d'intégrer à ce régime indemnitaire les cadres d'emplois suivants :

- ingénieurs territoriaux
- techniciens territoriaux
- éducateurs de jeunes enfants
- puériculteurs territoriaux
- infirmiers territoriaux
- auxiliaires de puériculture

*Arrivée en séance de Mme Nadia Chabal-Calvi.*

On ne modifie rien, c'est le même cadre, le même tableau du régime indemnitaire, on ne fait qu'intégrer la dernière vague des emplois qui ont été cités.

Ce point a reçu un avis favorable de la part du comité technique.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des interventions sur le RIFSEEP ?

Oui, Monsieur Reynaud. Vous prenez le micro, vous parlez, quand vous avez fini vous rendez le micro et vous ne faites pas le ping-pong, ce n'est pas le principe. On vous donne la parole et on vous reprend la parole.

**M. REYNAUD.**- Dans ce projet, je ne vois nulle part une partie de la rémunération au mérite. Je ne suis pas spécialiste, mais il me semble bien que dans le régime indemnitaire, il y a une partie où il est possible de faire intervenir le mérite de l'agent. Je pense que c'est très intéressant pour développer la citoyenneté.

**M. FIAERT.**- Je peux vous répondre, Monsieur Reynaud. Cela va faire partie des prochains travaux en groupes de travail sur le régime indemnitaire, ce que vous évoquez s'appelle le CIA, cela permet, comme vous le disiez à juste titre, de faire en quelque sorte intervenir le mérite des agents, mais avant de le mettre en place, cela doit faire partie d'un travail de partenariat avec les représentants du personnel. Ce travail va être engagé, puisque tout récemment on a déjà inscrit au calendrier un premier groupe de travail qui devrait se réunir tout début novembre.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Nous passons au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

♦♦♦

### **13. Création d'un poste contrat de projet chargé de mission inter-fonds**

**M. Claude Fiaert rapporte :**

Notre agglomération gère des programmes de financement européens (Leader, Espace Valléen, Alcotra) et répond à des appels à projets pour le développement dans le cadre de ses compétences. L'ensemble de ces fonds impliquent un suivi régulier des dépenses auprès des financeurs. La multiplication des fonds et leur technicité requièrent des moyens humains. Le travail de suivi administratif et financier est essentiel, car la collectivité est contrôlée régulièrement sur l'utilisation de ces fonds.

Au vu de ces éléments et afin de contribuer à la sécurisation de la gestion des fonds, il est proposé la création d'un poste de chargé de mission inter-fonds d'une durée de deux ans afin de mettre en œuvre les actions suivantes :

- suivi administratif et financier des programmes Alcotra CLIP et PROSOL
- supervision du programme Leader Durance Provence
- préparation et suivi administratif et financier de la DSIL et de la DETR
- suivi des derniers projets Espace Valléen en cours, notamment l'étude de programmation du bureau d'information touristique des Mées
- élaboration de réponses à des appels à projets

La rémunération versée sera calculée par référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux auquel s'ajoute le régime indemnitaire correspondant, soit un montant annuel de 36 300 €. Ce poste ouvre droit au financement Alcotra dans la limite de 85 % du mi-temps dédié au suivi

financier et administratif de ce programme, soit 15 427 € annuels. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 20 873 € annuels.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer un emploi non permanent pour assurer les missions inter-fonds telles qu'elles ont été énoncées ;
- de définir les caractéristiques du contrat de projet.

Les candidats devront justifier d'un diplôme Bac+2 dans le domaine du développement territorial ou de l'action publique.

La rémunération maximale sera calculée comme énoncé précédemment.

Il vous est proposé d'inscrire au budget les crédits correspondants et de modifier le tableau des effectifs si vous êtes d'accord avec ce projet de recrutement.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Claude.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Reynaud.

**M. REYNAUD.**- Jusqu'à présent, comment les programmes Leader et Alcotra fonctionnent-ils ? Comment se fait-il que tout d'un coup on a besoin de quelqu'un en plus ? À mon avis, c'est encore une dépense qui va être préjudiciable à l'agglomération et qui apportera peu de chose.

**M. FIAERT.**- Si l'on vous propose cette délibération, c'est qu'il y a un véritable besoin de suivre ces contrats. Cela demande d'énormes ressources, notamment humaines, parce que le suivi administratif de ces dossiers est très compliqué, c'est un suivi qui demande beaucoup de temps agents. Il est de notre devoir de proposer à l'assemblée de renforcer nos équipes projets qui travaillent déjà d'arrache-pied et qui sont déjà très impliquées et presque débordées de travail.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- D'autres interventions ?

**M. CHALVET.**- Une question pratique pour comprendre. Si aujourd'hui le nerf de la guerre est de décrocher des budgets, on peut le comprendre, mais à partir de quoi décidez-vous que le profil correspond à un Bac+2 ? Ou on prend quelqu'un d'extrêmement pointu, peut-être qu'un Bac+2 suffit, mais on a du mal à comprendre le fait que vous vous limitiez à un Bac+2.

Pour reformuler ma question, si l'on doit prendre quelqu'un d'extrêmement pointu pour décrocher des contrats, quel profil cette personne doit-elle avoir ? C'est peut-être un débat qui est intéressant pour justifier de l'investissement de l'agglomération dans ce contexte.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Ce sont les élus qui décrochent les contrats et ensuite on a besoin de suivi administratif. L'agent est là pour le suivi administratif. Il y a avec l'Europe une espèce de ping-pong permanent avec la justification stricte des actions qui sont menées, cela nécessite un suivi administratif fort et très pointu et les ressources humaines recrutent selon la fonction et ce qui est fait. Ici en l'occurrence, c'est un Bac+2 qui est sollicité.

Décrocher les contrats et les fonds, c'est nous qui y allons.

**M. CHALVET.**- Je dis cela, parce que pour moi le bac plus quelque chose ne veut absolument rien dire. En réalité, ce sont les compétences qui sont primordiales. On peut avoir un Bac+2 hyper compétent et un Bac+5 qui l'est moins. Si l'on veut être pratique, quel profil va-t-on sélectionner pour avoir quelqu'un de compétent de façon que l'argent qu'on va investir sur ce budget qui est quand même non négligeable, corresponde bien à une performance de l'individu qu'on va employer ? Il me semble que c'est important.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- C'est la délibération qui ouvre le poste, ensuite on fait une fiche de poste. Quand c'est publié, vous pouvez voir la fiche de poste du manager de centre-ville par exemple. Il y a une fiche de poste, une publication, puis un jury qui se réunit, etc. Mais il faut un minimum au départ pour candidater, pour qu'on ne se retrouve pas avec cinquante candidatures ; il faut donner des critères de candidature initiale, ensuite il y a la fiche de poste et la publication du poste sur les sites, etc.

Oui, Carole.

**Mme TOUSSAINT.**- Je voudrais préciser que cette personne va effectivement gérer les programmes européens qui sont portés par l'agglo, mais elle va aussi énormément aider les communes qui elles aussi ont des programmes européens ; cela va nous permettre au niveau des communes de nous soulager administrativement et financièrement, parce que ces subventions sont primordiales pour le fonctionnement de nos petites structures.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Carole.

Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Je vous propose de passer au vote.

***Adopté à la majorité  
1 voix contre***

◆◆◆

#### **14. Tableau des emplois**

**M. Claude Fiaert rapporte :**

Il vous est proposé de délibérer sur le tableau des emplois permanents pour assurer la parfaite visibilité des emplois qui sont ouverts dans notre agglomération.

Je ne vais pas vous donner la liste de tous les postes ouverts, il s'agit d'une mise à jour du dernier tableau des emplois qui avait été mis en place en septembre 2018 et qui correspond notamment à l'évolution des compétences de l'agglomération.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

Je vous propose de passer au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Je vous remercie. Je vais maintenant donner la parole à Benoît Cazères pour deux délibérations : la première concerne la désignation des délégués au sein de l'association syndicale du canal de Manosque.

◆◆◆

#### **15. Désignation des délégués au sein de l'association syndicale du canal de Manosque**

**M. Benoît Cazères rapporte :**



Il existe une association, l'association syndicale du canal de Manosque, qui a pour but d'assurer la collecte, le transport et la distribution d'eau brute à destination des propriétés engagées, d'assurer des services externes à des tiers en lien avec les ouvrages ou la dotation dudit canal, et de valoriser la dotation de ce canal ou les ouvrages.

Il s'avère que nous adhérons à cette association dans la mesure où nous sommes propriétaires, nous avons des parcelles de terrain au droit de ce canal, il s'agit notamment de la zone d'activités de Peyruis. À ce titre, nous adhérons à cette association syndicale et il y a lieu de désigner des représentants de Provence Alpes Agglomération pour y siéger ; il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Merci, Benoît.

Il y a un vote. D'abord je vais vous proposer les candidatures de Patrick Vivos en qualité de titulaire et de René Villard en qualité de suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature]*

S'il n'y a pas d'autre candidature, les deux sièges sont pourvus, je vous remercie.

***Adopté à l'unanimité.***

***M. Patrick Vivos en qualité de titulaire et M. René Villard en qualité de suppléant sont désignés pour siéger au sein de l'association syndicale du canal de Manosque.***

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Oui Monsieur ?

**M. REYNAUD**.- C'est encore moi, excusez-moi.

Ce canal de Manosque, que je connais assez bien aussi parce qu'il intervient dans la vie de pas mal d'animaux, a un rôle écologique et ce serait bien que les gens qui sont au conseil d'administration ou qui travaillent à l'œuvre de ce canal aient quelques compétences de ce côté-là, parce qu'une fois de plus on va encore faire tout un cinéma pour le développement, pour la transition écologique, et lorsqu'il y a des travaux, lorsqu'il y a des ouvrages qui sont dans un milieu ou qui ont un impact sur le milieu, c'est bizarre, on ne s'aperçoit de rien.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Quelqu'un d'autre veut-il intervenir ? *[Pas d'autre intervention]*

Cela vous appartient. Si vous avez envie de remettre tout en question, il n'y a aucun souci, c'est comme ça, c'est la vie.

Nous passons à la délibération numéro 16 : délégation de compétences entre PAA et le SMAVD relative au projet de fiabilisation du système de protection de la commune des Mées contre les inondations de la Durance.

Je crois, Mesdames et Messieurs, que quoi que nous fassions, de toute façon nous serons critiqués, aussi il faut y aller.

C'est Benoît Cazères qui rapporte cette délibération. On t'écoute, Benoît.

♦♦♦

**16. Délégation de compétences entre PAA et le SMAVD relative au projet de fiabilisation du système de protection de la commune des Mées contre les inondations de la Durance**

**M. Benoît Cazères rapporte :**

Dans le cadre de la compétence GEMAPI qui a été créée par la loi du 27 janvier 2014, nous avons un ouvrage, ce que l'on appelle un système d'endiguement qui est celui de la digue des Mées, pour lequel bien sûr des conventions avaient été passées au préalable, avant le transfert de la compétence, entre la commune des Mées et le SMAVD (syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance). Deux conventions avaient été passées : une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les études à réaliser autour des travaux de renforcement et d'entretien de la digue, et une convention d'assistance technique qui avait été conclue en 2013. Ces conventions avaient été automatiquement transférées lors du transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et avaient fait l'objet de deux avenants à l'issue de ce transfert.

Maintenant il y a lieu, pour faciliter la gestion, de réunir tout cela en une seule convention au travers d'une délégation de compétences au profit du SMAVD qui suit ce projet depuis maintenant plusieurs années et qui connaît bien le sujet. Il s'agit d'un sujet important qui touche à la protection des populations contre les inondations. On a pu le voir ces derniers temps, c'est un sujet qui est extrêmement sensible et faire appel à une structure comme le SMAVD pour assurer cette délégation de compétences a vraiment du sens.

L'objet est de pouvoir signer une convention qui porte sur cette délégation. Le projet de convention était joint au rapport.

Si vous avez des questions, je reste à votre disposition.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Oui, Monsieur Reynaud.

**M. REYNAUD**.- Eh oui, le même et on recommence.

Là aussi, sujet brûlant.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Attention à ne pas être trop ridicule.

**M. REYNAUD**.- Sujet brûlant que je connais assez bien aussi, j'ai fait quelques missions pour le SMAVD il y a quelques années, je connais pas mal la Durance également, et là si on parle de transition écologique, ce serait bien aussi que PAA ait des idées là-dessus pour les faire passer au SMAVD qui, s'il n'est pas poussé, va se contenter de faire les ouvrages de génie civil pour protéger les berges et puis c'est tout. S'ils sont encouragés ou s'ils sont poussés, ils vont plus loin et on agit pour la transition écologique.

Merci.

**M. CAZERES**.- Pour avoir rencontré le SMAVD, on se rend compte que la préoccupation écologique est vraiment au cœur de leurs préoccupations. Pour pouvoir obtenir des subventions, parce qu'on parle de sommes assez importantes dans ce projet, environ 2 500 000 € TTC, pour obtenir des subventions de l'agence de l'eau ou de la région, évidemment que la question écologique est prise en considération.

**M. Gérard PAUL**.- Je rappelle qu'il ne s'agit pas de protéger les berges mais de protéger les populations, ne l'oubliez pas.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Oui, en effet, comme le dit Gérard Paul, il s'agit de protéger les populations dans le respect de l'environnement, ce sont les missions dont il est question.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. CHALVET.**- Juste un point pour dire qu'il ne faut pas se méprendre sur certaines interventions. Connaissant Patrice, c'est certainement son souci de la protection de l'environnement, puisque c'est un écologue. Le but d'un débat n'est pas de s'invectiver mais d'essayer d'avancer ensemble de façon que la transition écologique soit en effet prise en compte. Je voudrais dire que souvent on voit beaucoup de *greenwashing*, on parle beaucoup de transition, mais dans les faits, une fois que l'on a signé des papiers, des conventions, la protection de l'environnement n'est pas vraiment toujours prise en compte.

Connaissant Patrice, je pense que c'est dans ce but qu'il intervient. Il est important ici, en assemblée, de construire ensemble quelque chose de positif et de garder à l'esprit que le débat doit faire avancer les choses et que les critiques doivent être prises positivement dans le but d'avancer, et non d'invectiver et non de critiquer pour critiquer. C'est une mise au point de façon que vous ne vous mépreniez pas sur les intentions tout à fait louables sur le fond de M. Reynaud.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Nous sommes tout à fait favorables au débat démocratique, mais quand on est invectivé, quand des maires sont invectivés sur des projets qu'ils ont portés et qu'en plus ils portent vraiment dans les règles de l'art, le débat démocratique est biaisé.

Je pense que c'est la façon de le dire. Il n'y a pas de souci, on peut évidemment débattre de façon constructive, c'est très bien, mais il faut que d'emblée les remarques soient constructives pour qu'il y ait un véritable débat, il ne faut pas invectiver d'entrée et dire aux autres « vous êtes tous des incompetents », parce que c'est plus ou moins comme cela que c'est dit. Je vois mes collègues réagir, c'est comme cela que c'est dit. Il faut faire attention sur la façon d'intervenir.

**M. CHALVET.**- Je connais de réputation la plupart des maires du carrefour et croyez bien que nous avons la plus grande estime pour nos collègues et que nous ne sommes pas dans la critique pour la critique, nous savons très bien l'investissement personnel et des équipes que représentent tous ces projets, il n'y a aucune invective, soyons clairs, vis-à-vis de nos collègues maires et conseillers, en l'occurrence du carrefour Bléone Durance, loin s'en faut. C'est juste des précisions qui semblent nécessaires dans un débat clair et transparent. Point barre.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Oui, c'est une façon de récupérer les choses quand c'est allé trop loin, mais bon.

Nous allons passer au vote de la délibération numéro 16.

**Adopté à la majorité  
1 voix contre**

Je vais maintenant donner la parole à Denis Baille pour l'avenant à la convention de coopération et de mise à disposition des ouvrages de la ville de Digne-les-Bains pour la réalisation des travaux de modification du seuil du Grand Pont en Bléone.



**17. Avenant à la convention de coopération et de mise à disposition des ouvrages de la ville de Digne-les-Bains pour la réalisation des travaux de modification du seuil du Grand Pont en Bléone**

**M. Denis Baille rapporte :**

Par convention, la commune de Digne-les-Bains avait mis à disposition du SMAB des ouvrages d'adduction d'eau potable dans le cadre des travaux pour la réhabilitation du Grand Pont. La communauté d'agglomération ayant pris la compétence, la convention doit être transférée à PAA dans le cadre de la régie.

De plus, il y a un petit changement puisque le montant de l'autofinancement à charge des budgets annexes doit être augmenté de 1 944,32 €.

Il est proposé de valider ces deux propositions.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Oui Monsieur.

**M. REYNAUD.**- Toujours le même problème, toujours le même sujet : la transition écologique. On fait des travaux dans la Bléone, très bien, il y en a qui sont sans doute très utiles, mais peut-être pas tous, et surtout la façon dont on les fait. Là, dans cet avenant à la convention, je ne vois aucun paragraphe qui demande que certaines précautions de protection du milieu soient prises.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Je me permets de lire un paragraphe de la convention :

*« Les travaux inscrits dans cette convention sont liés à l'aménagement du seuil du Grand Pont ayant pour objet de rétablir la continuité écologique de la Bléone (restauration écosystème aquatique...) » etc.*

Je crois que c'est cela. Denis, je te laisse compléter.

**M. BAILLE.**- L'objet de la délibération ce soir n'est pas de revenir sur la convention ; la convention a déjà été approuvée et signée. Je ne sais pas s'il est possible d'y revenir, je ne crois pas. L'objet de la délibération ce soir est uniquement d'approuver des modifications : le transfert d'un partenaire à l'autre et l'augmentation de 1 944,32 €.

**M. REYNAUD.**- Puis-je ajouter un mot ?

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Monsieur Reynaud, attendez. Dans le débat démocratique en conseil d'agglomération, je donne la parole. Monsieur Baille n'a pas fini, vous lui avez coupé la parole. On laisse finir M. Baille, après vous demandez la parole, je vous donne la parole. Je ne fais pas de l'obstruction, ce sont des bonnes pratiques pour tout le monde.

Denis, tu as fini ? Bien. Vous demandez la parole, allez-y, Monsieur Reynaud, je vous donne la parole.

**M. REYNAUD.**- Mon but n'est pas de remettre en cause cette convention, c'est de la parfaire, parce qu'une fois de plus on cite les mots « écologie » ou « continuité écologique » et on voit ce qu'il en est. Les travaux, je ne sais pas si vous les regardez de près, moi oui, cela m'intéresse beaucoup et, une fois de plus, on assiste à la destruction du milieu. Cela repoussera, d'ici cinquante ans on aura à nouveau un milieu naturel, en attendant on rase.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Denis, je t'en prie.

**M. BAILLE.**- Pour parfaire la convention, il faut la revoir, et ce n'est pas l'objet de la délibération.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Les travaux sont quand même faits pour protéger le milieu écologique.

Je vous propose de passer au vote.

***Adopté à la majorité  
1 voix contre  
1 abstention***

♦♦♦

**18. Avenant à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban**

**M. Denis Baille rapporte :**

La commune de Château-Arnoux-Saint-Auban avait confié la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIEAMD pour la réfection du réseau de l'allée des Érables.

L'agglomération a repris cette convention et, pour des raisons de contexte que vous connaissez, des aléas techniques et des perturbations diverses, la participation initiale de la commune qui était de 29 200 € dans le cadre du projet, a été portée à 35 500 €. Il faut donc approuver l'avenant pour la participation de la commune à ces travaux.

Je précise que ces délibérations ont toutes été validées par le conseil d'exploitation de la régie des eaux.

**Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des interventions ? [Pas d'intervention]**

Je vous propose de passer au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

♦♦♦

**19. Avis sur une enquête publique de déclaration d'utilité publique de prélèvement d'eau pour le SMAEP Plateau d'Albion**

**M. Denis Baille rapporte :**

Le syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Durance, dit Plateau d'Albion, a lancé une enquête publique de déclaration d'utilité publique pour son captage d'alimentation en eau potable. La communauté d'agglomération est concernée, d'une part parce que ce syndicat est le fournisseur d'eau potable de la commune de Mallefougasse, d'autre part parce que le périmètre de protection du syndicat est contigu à celui de la commune de Volonne. La communauté d'agglomération est donc sollicitée pour donner un avis.

A priori l'avis du conseil d'exploitation serait favorable. On engage la mise en œuvre des mesures de protection de nos captages respectifs.

**Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des interventions ? [Pas d'intervention]**

Je vous propose de passer au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Merci, Denis. Je donne la parole à Gérard Paul pour la présentation du rapport sur la désignation d'un représentant de Provence Alpes Agglomération à l'assemblée générale de la Fédération nationale des schémas de cohérence territoriale.

♦♦♦

**20. Fédération nationale des schémas de cohérence territoriale (SCoT) - Désignation d'un représentant de Provence Alpes Agglomération à l'assemblée générale**

**M. Gérard Paul rapporte :**

Par délibération du 5 avril 2018, notre communauté d'agglomération a approuvé le principe d'adhérer à la Fédération des SCoT (schémas de cohérence territoriale).

Cette structure a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion de ces schémas afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

C'est dans ce cadre que PAA bénéficie de ses services.

Ceci exposé, il vous est proposé de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT, conformément à l'article 4 des statuts.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Merci.

Je vous propose Gérard Paul comme titulaire, puisque c'est sa délégation, et Patrick Vivos comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature]*

Je vous remercie. Nous désignons donc Gérard Paul en qualité de titulaire et Patrick Vivos en qualité de suppléant.

***Adopté à l'unanimité.***

***Gérard Paul en qualité de titulaire et Patrick Vivos en qualité de suppléants sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT.***

Je redonne la parole à Marc Bondil pour la désignation des délégués de PAA pour le renouvellement de la commission de suivi de site relatif à l'usine Arkema sise à Château-Arnoux-Saint-Auban.

◆◆◆

**21. Désignation des délégués de PAA pour le renouvellement de la commission de suivi de site relatif à l'usine Arkema sise à Château-Arnoux-Saint-Auban**

**M. Marc Bondil rapporte :**

L'arrêté préfectoral portant création de la commission de suivi du site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de l'usine Arkema à Château-Arnoux-Saint-Auban est arrivé à échéance.

Afin de respecter les dispositions du Code de l'environnement et notamment ses articles R.125-8-2 et suivants, il convient de procéder au renouvellement des membres de la commission citée en objet, pour une durée de cinq ans.

Aussi, afin de permettre à madame la préfète de procéder au renouvellement des membres de la commission, le conseil communautaire doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du collège « élus des collectivités territoriales ou d'EPCI ».

Il est proposé de procéder à la désignation du membre titulaire et du membre suppléant.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci.

Il vous est proposé Patrick Vivos en titulaire et René Villard en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*Madame Laura Laquet se porte candidate.*

En titulaire ou en suppléant ?

**Mme LAQUET.**- Si possible en titulaire. Il faut savoir que j'ai travaillé pendant vingt ans pour Arkema et que j'ai un diplôme en génie chimique qui me permet d'être assez compétente dans ce domaine.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Pour ne pas voter à bulletin secret, êtes-vous tous d'accord pour que nous votions à main levée ?

**M. VILLARD.**- Je veux bien retirer ma candidature au profit de Laura Laquet.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Il faudrait vous mettre d'accord chez vous.

Cela voudrait dire qu'elle est suppléante, parce que tu es suppléant.

Seriez-vous d'accord, Laura, pour prendre la place de suppléant de René Villard ?

Mettez-vous d'accord entre vous.

**M. VIVOS.**- Je laisse ma place.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Ces messieurs laissent la place de titulaire à Laura. Qui serait suppléant ? René serait suppléant. On désigne deux élus de Château-Arnoux-Saint-Auban, d'accord ?

Si vous êtes d'accord, Laura Laquet sera titulaire et René Villard suppléant. Je vous remercie.

***Adopté à l'unanimité.***

***Laura Laquet en qualité de titulaire et René Villard en qualité de suppléants sont désignés pour siéger à la commission de suivi de site de l'usine Arkema.***

Je donne la parole à Georges Pereira pour la délibération numéro 22.

♦♦♦

**22. Investissements visant à développer l'offre de stationnement vélo sur les sites de Provence Alpes Agglomération accueillant du public - Demande de financement auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

**M. Georges Pereira rapporte :**

Merci, Madame la Présidente.

Pour cette présentation, je souhaite associer les techniciens qui m'accompagnent et les remercier pour leur dynamisme et leur efficacité qui sont très appréciables et remarquables.

Ce projet vise à développer l'offre de stationnement vélo. Comme l'a dit tout à l'heure M. Bondil, nous avons pu profiter d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) fléchée sur la pratique du vélo.

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités en 2019, l'État a souhaité fortement encourager les mobilités actives au quotidien et notamment le développement de la pratique cyclable.

Actuellement, cette pratique ne représente qu'une très faible part des déplacements dans notre agglomération. Cela s'explique notamment par une géographie particulière, des habitudes routières qui sont persistantes et un manque d'infrastructures dédiées.

Afin de participer à la mise en œuvre de conditions favorables à l'usage du vélo à l'échelle de notre agglomération, nous envisageons d'installer une première série d'équipements et de services « vélo » dans plusieurs communes : Auzet, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, Mallemoisson, Marcoux, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne-les-Alpes (le détail des sites figure en annexe de la délibération).

Pourquoi ces vingt et un sites ? Tout simplement parce que ce sont des sites qui accueillent du public et qui sont du ressort de la communauté d'agglomération en tant que propriétaire ou gestionnaire.

Ces équipements vélo pourront être utilisés par les agents de l'agglomération mais aussi par d'autres usagers.

Cette opération prévoit d'équiper ces sites d'arceaux vélo, d'abris vélo, de bornes de recharge pour vélo à assistance électrique (en fort développement sur notre territoire), mais aussi d'une station de réparation avec un système de gonflage et des petites réparations.

On pourrait ainsi créer 226 places de stationnement supplémentaires.

L'opération comprend la préparation des supports et des socles, la fourniture d'équipements de stationnement vélo comprenant la livraison et le montage sur site, l'information et la communication pour une utilisation optimale.

Le coût d'investissement de cette opération est évalué à 87 142 € HT.

En lien avec le plan de relance de l'État et les priorités données aux enjeux de mobilité et de transition écologique, ces investissements peuvent bénéficier de financements de la DSIL dont on a parlé précédemment.

Il vous est demandé :

- d'approuver le projet d'investissement présenté dans le projet de délibération, pour un montant de 87 142 € :
 

- participation de l'État	67 029,62 €
- autofinancement PAA	20 112,38 €
- d'autoriser madame la présidente à solliciter la subvention auprès des services de l'État et à signer tous les documents afférents.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Merci.



Y a-t-il des interventions ? Oui Monsieur Reynaud.

**M. REYNAUD.-** Le même et on recommence.

Ce projet est sans doute très bien sur le plan touristique, je pense que cela peut apporter quelque chose d'intéressant, mais pour ce qui est de la pratique du vélo au quotidien, le problème n'est pas là ; le problème n'est pas de trouver des places de parking pour mon vélo, le problème est qu'il y a très peu d'endroits suffisamment aménagés pour le vélo, et cela ne veut pas dire qu'il faut des pistes cyclables partout, au contraire, mais simplement qu'il y ait des marques au sol délimitées pour que les automobilistes ne se croient pas obligés de nous serrer quand ils nous doublent.

À Digne, on a une piste piétonne et cyclable qui longe la Bléone pour aller de Carrefour au centre-ville, je ne sais pas s'il y a parmi vous des gens qui font du vélo régulièrement, je vous conseille d'y passer, vous verrez l'état dans lequel elle est : si on achète des poires, arrivé à la maison c'est de la compote ! C'est un tape-cul. En français, cela s'appelle comme ça. Et si on prend la route ordinaire, comme il n'y a aucune marque au sol, là où il y a des endroits théoriquement cyclables, des bas-côtés aménagés, ils sont dans un tel état que ce n'est pas toujours possible d'y passer. Voilà, pour moi, où se situe le problème.

Néanmoins, je voterai pour cette réalisation.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Je fais intervenir tout le monde, puis Georges Pereira répondra à l'ensemble des questions.

Madame Gally, puis M. Catillon.

**Mme GALLY.-** Merci.

Sur le fait de pouvoir circuler à vélo à Digne, je suis assez d'accord avec ce qui vient d'être dit. À l'extérieur de Digne, je ne suis pas compétente pour juger, mais à Digne je trouve que le nombre de places est insuffisant.

Mais c'est déjà une première étape, allons-y.

**M. CATILLON.-** Dans la continuité, je rejoins ce qui est dit sur l'état des pistes cyclables. J'ai aussi une autre question, peut-être un tout petit peu plus anecdotique : pourquoi y a-t-il des zones de stationnement abritées et d'autres non ? Je pense par exemple à la gare routière. Je me dis que ce serait peut-être mieux qu'elles soient abritées ; quand on vient en vélo à la gare routière pour prendre un bus, on va laisser son vélo là, il y a plus de risques pour un vélo qui reste plus d'une journée de prendre la pluie qu'à d'autres endroits, par exemple à la médiathèque où on laisse son vélo beaucoup moins de temps.

Comment le choix a-t-il été fait ? C'est réellement ma question.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Il n'y a plus d'intervention, je te laisse répondre.

**M. PEREIRA.-** L'objet de la délibération est la création de ces 226 places supplémentaires. Ensuite, sur la problématique des pistes cyclables, c'est un travail qui est en cours aussi bien à la ville de Digne-les-Bains qu'au sein des services de l'agglomération. Des places de stationnement sont créées, il y a quelques abris, je n'ai pas le détail précisément des places qui seront abritées ou pas.

On me précise qu'il y a deux points : tout d'abord, l'architecte des Bâtiments de France ne laisse pas installer des abris partout, on est donc « coincé » à certains endroits par ce critère. Ensuite, certains stationnements vélo sont seulement destinés à un stationnement rapide qui ne nécessite pas la mise en place d'un abri pour un vélo qui resterait toute la journée.

**M. CATILLON.** - Quels sont les critères qui font que l'architecte des Bâtiments de France n'accepte pas les abris vélos à la gare routière ? On est dans le giron des Bâtiments de France et je sais que c'est très compliqué, mais ne peut-on pas coupler cela par exemple avec un abribus ? N'y a-t-il pas un moyen de contourner cette problématique ?

**Mme GRANET-BRUNELLO.** - L'architecte des Bâtiments de France établit ses préconisations. Nous nous conformons à ses préconisations.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur Reynaud.

**M. REYNAUD.** - Je répète : pour moi et pour beaucoup de gens qui font du vélo au quotidien, que ce soit entre Digne et Château-Arnoux ou à Digne, le problème n'est pas tellement de garer les vélos, c'est de pouvoir circuler. Je ne pense pas non plus qu'il faille se lancer dans une politique à outrance de pistes cyclables, il suffit simplement de légers aménagements pour que la circulation à vélo soit plus sûre, c'est tout. Peut-être poser des panneaux, inciter les automobilistes à doubler en appliquant ce qui est préconisé dans le Code de la route. Merci.

**Mme GRANET-BRUNELLO.** - Pour la ville de Digne-les-Bains, nous vous répondrons à la ville parce que cela reste de la compétence de la ville de Digne-les-Bains et nous y travaillons actuellement. Pour la RN85 entre Digne et Château-Arnoux-Saint-Auban, il s'agit d'une compétence État, malheureusement nous ne le maîtrisons pas. De toute façon pour le reste de l'agglomération, dans le périmètre de chaque commune, les pistes cyclables et leur réfection relèvent de la commune elle-même. Il y a par ailleurs l'offre VTT qui est du ressort de l'agglomération. Il y a différents niveaux en ce qui concerne le vélo.

Nadia Chabal-Calvi.

**Mme CHABAL-CALVI.** - Je salue ce projet et j'espère qu'il y aura d'autres zones qui seront couvertes. Je pensais notamment à une zone à Peyruis, entre Peyruis et Les Mées, à savoir l'aire de covoiturage. Ce n'est peut-être pas notre propriété, mais aux alentours en tout cas, parce qu'on a toutes les entreprises à côté, il y a beaucoup de covoiturage et ce dernier kilomètre à vélo pourrait vraiment être un plus. Entre Les Mées et Peyruis, on voit beaucoup de gens circuler à pied et c'est très dangereux ; pour l'instant, le vélo ne serait peut-être pas plus sécurisant, mais cela permet quand même d'aller plus vite sur ce trajet. Merci.

**Mme GRANET-BRUNELLO.** - Très bien, merci. On va le noter.

Sandrine, allez-y.

**Mme ISOARD.** - Merci, Madame la Présidente.

Je vous félicite pour cette initiative. Un petit tuyau financier : afin de réduire la part d'autofinancement, je suggère de solliciter des certificats d'économie d'énergie.

**Mme GRANET-BRUNELLO.** - Très bien, c'est noté. Merci beaucoup, Sandrine.

**M. PEREIRA.** - Pour répondre à Nadia, c'est une première étape, l'idée est ensuite de fournir d'autres endroits qui sont fréquentés, des établissements scolaires ou d'autres points que vous pourrez nous faire remonter, bien évidemment.

**Mme GRANET-BRUNELLO.** - Je vous propose de passer au vote

***Adopté à l'unanimité.***

◆◆◆

**23. Étude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment de la gare routière de Digne-les-Bains en « Maison du tourisme et de la mobilité » - Demandes de financement auprès du conseil régional dans le cadre du contrat régional d'équilibre territorial 2019-2022 et auprès du conseil départemental dans le cadre du contrat de solidarité 2019-2020**

**M. Georges Pereira rapporte :**

De par son statut, l'organisation de la mobilité fait partie des compétences obligatoires de l'agglomération qui organise dans son périmètre des services de transport public urbain, interurbain, ainsi que des transports scolaires.

Le territoire est également desservi par le réseau des Lignes Express Régionales de la région Sud PACA.

La gare routière de Digne, qui maintenant a près de 40 ans, est située à un emplacement central et est un lieu de convergence de tous ces services de transport. Ce site se compose de deux ensembles :

- la plate-forme qui est composée de huit quais, d'un espace réservé aux taxis et d'un accès au parking municipal situé en contrebas ;
- le bâti qui accueille l'office de tourisme, la billetterie régionale, une salle de repos pour les conducteurs du transport urbain dignois, des douches et des toilettes publiques ainsi que les locaux des Gîtes de France.

La gestion de ces différents services est assurée en partie par l'agglomération, en partie par la ville de Digne et en partie par le département. C'est assez compliqué.

Aujourd'hui, ce site présente de nombreuses faiblesses en termes notamment de sécurité (c'est certainement le point le plus important), en termes d'accessibilité, d'offre, d'intermodalité, d'attractivité aussi puisque le bâtiment est vieillissant, ainsi que de performance thermique. Globalement, ce lieu n'offre pas le niveau de service attendu par les usagers.

Une réhabilitation de cet espace apparaît donc nécessaire. Je vous rappelle que cette gare routière est fréquentée par plus de 100 000 usagers par an et, dans le contexte actuel, on peut peut-être penser que ce nombre va encore augmenter.

Il y a eu différentes tentatives ces dernières années pour réactiver un projet de réhabilitation de cette gare routière. Il faut savoir qu'il est nécessaire d'intégrer une mise aux normes du bâtiment et de la plate-forme quel que soit le projet de réaménagement. En avril 2019, un groupe de travail avait permis de finaliser la fiche inscrite au contrat régional d'équilibre territorial (CRET) pour la requalification du bâtiment de la gare routière. Ce projet de « maison du tourisme et de la mobilité » avait fait l'objet de l'inscription d'une étude dans le cadre du contrat de solidarité avec le département, et la gare routière a été aussi intégrée dans la stratégie des pôles d'échange multimodaux de la région.

Il vous est proposé de mener une première étude de faisabilité pré-opérationnelle sur le bâti. Le réaménagement et la sécurisation des quais le long de la Bléone devront faire l'objet d'un travail ultérieur en concertation étroite avec le conseil régional. Les résultats de cette étude viseront à avoir l'ensemble des éléments juridiques nécessaires à la réalisation d'une convention partenariale de gestion et d'exploitation du site entre les principaux acteurs clés que sont la région, le département, la ville et l'agglomération.

L'opération se compose d'un volet technique, d'un volet juridique et d'un volet de coordination et de programmation.

Le coût de cette opération est évalué à 60 000 € hors taxes.

Il vous est demandé :

- d'approuver le projet visant à étudier la faisabilité d'une maison du tourisme et de la mobilité, pour un montant de 60 000 € hors taxes ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération :
  - participation de 18 000 € du conseil régional
  - participation de 18 000 € du conseil départemental
  - autofinancement PAA de 24 000 €
- d'autoriser madame la présidente à déposer les demandes de subvention auprès de la région et du département et à signer tous les documents afférents à ces demandes.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Merci.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Reynaud.

**M. REYNAUD**.- Si je lis bien, 60 000 €, mais cela ne concerne qu'une étude. À mon avis, elle va durer très, très longtemps et elle doit être très, très difficile à mener.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Je vous propose de passer au vote.

***Adopté***  
***3 abstentions***

Je vais donner la parole à Patrick Vivos pour la convention de mise à disposition des supports du réseau d'éclairage public pour le développement aérien du Très Haut Débit au bénéfice d'Orange.

◆◆◆

**24. Convention de mise à disposition des supports du réseau d'éclairage public pour le développement aérien du Très Haut Débit au bénéfice d'Orange**

**M. Patrick Vivos rapporte :**

Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tous ceux que je n'ai pas vus.

Provence Alpes Agglomération a la gestion et la compétence de l'éclairage public dans vingt-trois communes de notre agglomération. Orange demande l'autorisation à l'agglomération, pour déployer la fibre, de se positionner sur certains candélabres de cet éclairage public.

Il va sans dire qu'une simple convention ne suffira pas, il leur sera demandé une demande d'accord préalable ainsi que la réalisation d'un dossier complet pour voir comment ils vont accrocher cela. Ils ne feront les travaux qu'après l'obtention de l'accord de l'agglomération. Il y aura aussi le versement par Orange à l'agglomération d'une redevance forfaitaire de 28,80 € par support utilisé, pour une période de vingt ans.

Il vous est demandé :

- d'autoriser madame la présidente à signer la convention relative à l'usage des appuis d'éclairage public en bois ou en béton pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ;
- de fixer une redevance forfaitaire d'occupation de candélabre, fixée à 28,80 € pour l'année 2020, par support d'éclairage public utilisé pour une période de vingt ans ;
- d'affecter les recettes au budget général.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il des interventions ? Madame Laquet.

**Mme LAQUET.**- Je voudrais savoir quelles zones cela concerne, parce qu'à Château-Arnoux-Saint-Auban c'est SFR et non Orange. Je voudrais savoir qui est concerné par cela ?

**M. VIVOS.**- Cela concerne les vingt-trois communes qui sont citées dans la délibération. Je ne crois pas que Château-Arnoux-Saint-Auban en fasse partie, ils ont gardé la compétence communale.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- À Château-Arnoux-Saint-Auban, ce n'est pas l'agglomération qui gère l'éclairage public.

Cette compétence n'est pas uniforme sur le territoire de l'agglomération.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Madame Gally.

**Mme GALLY.**- Si j'ai bien compris, c'est pour réduire le coût d'installation de la fibre optique et faciliter l'utilisation de la fibre optique lorsque le fait de l'enterrer revient trop cher ou est trop compliqué. Qui va poser cette limite-là ? On s'est battu pendant des années pour que nos villes et nos campagnes aient moins de câbles et moins de lignes visibles, il convient de rester modéré sur le fait de pouvoir utiliser les candélabres.

**M. VIVOS.**- Logiquement, ce doit être le PLU de chaque collectivité qui gère l'installation des câbles aériens ou souterrains. Dans certains quartiers de nos communes, il est mentionné dans le PLU qu'il est interdit de mettre des câbles aériens. Dans ce cas, il doit exister forcément des réseaux souterrains en fourreau.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Je vous propose de passer au vote.

***Adopté  
3 abstentions***

Je donne la parole à Gérard Paul pour la désignation des représentants de PAA à l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance.

♦♦♦

## **25. Désignation des représentants de PAA à l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance(AUPA)**

**M. Gérard Paul rapporte :**

Par délibération du 13 février 2018, Provence Alpes Agglomération a adhéré à l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA).

Je vous passe la lecture des missions que remplit cette agence. Je rappelle simplement que pour ce qui concerne Provence Alpes Agglomération, l'AUPA est en charge de l'élaboration du programme local de l'habitat et que ses modalités d'intervention ont été fixés en 2019 dans le cadre d'une convention approuvée par le conseil par délibération du 26 juin 2019.

Il est rappelé que les charges de l'agence d'urbanisme sont assumées par les membres grâce aux subventions sollicitées sur la base d'un programme partenarial d'activités et d'actions. Ce programme est élaboré avec chaque partenaire sur la base des besoins exprimés par les territoires.

Conformément à l'article 5 des statuts de l'AUPA, Provence Alpes Agglomération dispose d'un siège pour représenter la collectivité au sein de l'assemblée générale. Il vous est proposé de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'assemblée générale de l'association qui se réunit au moins une fois par an.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Merci.

Je vous propose Gérard Paul en qualité de titulaire, c'est sa délégation, et Nadine Vollaire en qualité de suppléant puisqu'elle a la délégation urbanisme à la ville de Digne-les-Bains.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature]*

Je vous remercie.

**Adopté à l'unanimité.**

***Gérard Paul en qualité de titulaire et Nadine Vollaire en qualité de suppléante sont désignés pour siéger à l'assemblée générale de l'AUPA.***

Je donne maintenant la parole à Bruno Acciaï pour l'adhésion à l'association des communes forestières.

*M. Rémy Gravière quitte la séance.*

♦♦♦

## **26. Adhésion à l'association des communes forestières**

**M. Bruno Acciaï rapporte :**

Merci, Madame la Présidente.

Avec plus de la moitié de son territoire qui est occupé par la forêt, il est une évidence que celle-ci constitue un enjeu majeur à plusieurs niveaux pour l'ensemble de nos communes de Provence Alpes Agglomération.

La forêt joue un rôle de protection majeur de l'environnement et des écosystèmes. Le changement rapide du climat que nous observons, la disparition de la biodiversité et l'augmentation des risques majeurs nous obligent aujourd'hui à amorcer une transition en matière de gestion de la forêt.

Au-delà des plans de gestion communaux qui sont portés par les communes, les enjeux autour de la forêt sont multiples : ils sont environnementaux, sociétaux, culturels, mais aussi économiques.

La valorisation du bois construction, le bois de chauffage, une approche touristique, les usages sylvo-pastoraux, une filière de bois locale sont autant de sujets qui contribuent à l'aménagement et au développement de notre territoire. D'ailleurs le plan de relance du gouvernement comporte un

volet forestier doté de 200 M€ qui place ainsi les territoires forestiers au cœur de la transition écologique.

L'association des communes forestières est un acteur privilégié des collectivités locales, elle assure des conseils et de l'accompagnement pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. En ce sens d'ailleurs, l'association des communes forestières est un partenaire actuellement dans l'élaboration et le suivi de la charte forestière Ubaye-Serre-Ponçon/Provence Alpes Agglomération.

L'association des communes forestières porte également les valeurs partagées par les élus forestiers et est aussi force de proposition auprès des pouvoirs publics et de leurs représentants, comme l'ONF, et ainsi assure la défense des intérêts collectifs des communes forestières.

Actuellement, la présidence des communes forestières des Alpes-de-Haute-Provence est assurée par Sandrine Cosserat, maire de Volonne et vice-présidente, et le coût de l'adhésion à cette association pour l'année 2020 est de 13 906 €.

Pour toutes ces raisons, il vous est proposé à l'instar de 2019 de renouveler l'adhésion de Provence Alpes Agglomération à l'association des communes forestières pour l'année 2020 et ainsi bénéficier de l'expertise de cette structure en matière de gestion durable de la forêt publique et en ce sens pour les communes du territoire au travers de Provence Alpes Agglomération.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Reynaud.

**M. REYNAUD.**- Toujours le même problème qui m'intéresse, que ce soit dans la Durance ou dans les forêts, c'est toujours le rapport de l'homme à la nature.

L'association des communes forestières est une très vieille association qui fait très souvent du très bon travail, mais ils en font encore du meilleur si on les pousse dans une direction. Une fois de plus, si Provence Alpes Agglomération veut progresser dans la transition écologique, il faut que les élus poussent les organismes qui s'occupent de nos milieux à cette transition écologique, et je ne pense pas que ce soit vraiment toujours fait.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Je vais vous demander de passer au vote s'il n'y a pas d'autre intervention.

***Adopté à l'unanimité.***

Je vous remercie. Je vais donner la parole maintenant à Francis Kuhn pour la désignation d'un représentant à France Silver Économie.

♦♦♦

## **27. France Silver Économie - Désignation d'un représentant**

**M. Francis Kuhn rapporte :**

Merci, Madame la Présidente.

Depuis le 5 juillet 2017, Provence Alpes Agglomération adhère à l'association France Silver Économie. Il s'agit d'une association qui œuvre au niveau national, qui anime la filière de la silver économie dans notre pays, un petit peu en Europe aussi ; une association qui travaille de façon assez étroite avec le ministère de la Solidarité. Luc Broussy, son président, est un éminent expert de

la silver économie, il a contribué à de nombreux rapports, notamment le rapport Libault qui a permis de lancer la réflexion et la création du cinquième risque dont on nous parle pour faire face au vieillissement de la population et permettre à nos personnes âgées un maintien à domicile durable.

Il est proposé dans le cadre de l'article 6 des statuts de France Silver Économie qu'un représentant de Provence Alpes Agglomération soit désigné pour siéger au sein du collège des collectivités territoriales.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Je vous propose la candidature de Francis Kuhn, puisque c'est sa délégation, pour siéger au sein de France Silver Économie.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature]*

Francis Kuhn nous représentera au sein de France Silver Économie.

**Adopté à l'unanimité.**

**Francis Kuhn est désigné pour représenter Provence Alpes Agglomération à l'assemblée générale de France Silver Économie (collège des collectivités territoriales).**

◆◆◆

## **28. Désignation d'un représentant de PAA à l'Association de soutien au forum des Living Labs en santé et autonomie**

**M. Francis Kuhn rapporte :**

Le 28 février 2020, le conseil d'agglomération a décidé d'adhérer à l'association de soutien au forum des Living Labs en santé et autonomie pour l'année 2020.

Cette association a pour objet de favoriser l'émergence des Living Labs dans notre pays. Lorsqu'on va sur son site internet, on peut trouver une carte de France avec un certain nombre de Living Labs identifiés, dont celui de Nice. L'adhésion à cette association de soutien au forum des Living Labs a permis à Provence Alpes Agglomération de bénéficier des trois missions de l'association :

- veille et information : accès à un observatoire
- un accompagnement méthodologique
- des échanges avec les autres membres

Il faut reconnaître que dans la démarche de mise en place du Living Lab de notre agglomération, financé dans le cadre du programme Alcotra, cette association a été extrêmement utile, elle a aidé les services de l'agglomération à définir et à régler un certain nombre de soucis sur ce projet qui est en train de prendre corps.

Il est proposé de procéder à la désignation d'un représentant de Provence Alpes Agglomération au sein de l'assemblée générale de cette association de soutien au forum des Living Labs en santé et autonomie.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Là aussi, je vous propose Francis Kuhn puisque c'est sa délégation.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature]*

**Adopté à l'unanimité.**



***Francis Kuhn est désigné pour représenter Provence Alpes Agglomération à l'assemblée générale de l'association de soutien au forum des Living Labs en santé et autonomie.***

◆◆◆

## **29. Centre d'innovation et d'usages en santé - Désignation d'un délégué**

**M. Francis Kuhn rapporte :**

Le 22 septembre 2015, la communauté de communes Asse Bléone Verdon devenue Provence Alpes Agglomération adhère au Centre d'innovation et d'usages en santé (CIUS), une association basée à Nice et qui œuvre à l'accélération et la diffusion des innovations pour la santé. Le CIU santé est un des supports principaux du Living Lab de la ville de Nice (le 27 Delvalle) et propose des méthodes, de l'expérimentation et une expertise.

Conformément à l'article 6 des statuts du CIUS, Provence Alpes Agglomération dispose d'un représentant désigné comme membre actif de l'association.

Ce représentant siégera à l'assemblée générale au sein du collège D des associations, fédérations, syndicats professionnels, organismes de protection sociale, collectivités territoriales et autres.

Il vous est proposé de désigner ce représentant.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Là aussi, je vous propose la candidature de Francis Kuhn.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature]*

***Adopté à l'unanimité.***

***Francis Kuhn est désigné pour représenter Provence Alpes Agglomération à l'assemblée générale du Centre d'innovation et d'usages en santé (collège D).***

◆◆◆

## **30. Désignation des délégués à l'association Gérontopole Sud**

**M. Francis Kuhn rapporte :**

Depuis le 28 février 2020, Provence Alpes Agglomération adhère à l'association Gérontopole Sud.

Cette association est une émanation de deux membres fondateurs : la région Sud PACA et l'agence régionale de santé PACA. C'est un centre de ressources très important pour les acteurs des secteurs gériatriques et gérontologiques, qui travaille à promouvoir la recherche et l'innovation dans le champ du vieillissement. En particulier, la Gérontopole publie sur son site internet un atlas du vieillissement qui permet de faire des portraits de territoires, on peut accéder dans un temps extrêmement rapide à des données sur des territoires que l'on peut configurer soi-même ; c'est extrêmement intéressant lorsqu'on porte des projets qui s'adressent à ces problématiques du vieillissement.

L'article 9-1 des statuts de l'association prévoit la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de Provence Alpes Agglomération pour siéger au sein du collège collectivités locales.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Je vous propose la candidature de Francis Kuhn en tant que titulaire et la mienne en tant que suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature]*

**Adopté à l'unanimité.**

**Francis Kuhn en qualité de titulaire et Patricia Granet-Brunello en qualité de suppléante sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein de l'association Gérontopole Sud (collège des collectivités locales).**

Je vous remercie. Je donne la parole à Bruno Acciaï pour la désignation du délégué à l'association des communes pastorales.

♦♦♦

### **31. Association des communes pastorales - Désignation du délégué**

**M. Bruno Acciaï rapporte :**

Merci, Madame la Présidente.

Créée en 2016, l'association des communes pastorales de la région PACA vise à maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur le territoire des communes membres. Elle soutient également ceux qui contribuent au maintien et au développement des activités pastorales ; elle œuvre pour la préservation et la revalorisation des ressources patrimoniales des communes adhérentes et met en œuvre toute démarche utile et nécessaire pour faire aboutir toute action relevant des objectifs pastoraux.

Les objectifs poursuivis par cette association sont en concordance avec ceux de Provence Alpes Agglomération, notamment en lien avec le soutien de la filière agroalimentaire au travers du projet alimentaire territorial et des abattoirs, mais aussi quelque part au travers de la forêt.

Provence Alpes Agglomération a adhéré à cette association en 2019. Il convient, conformément aux statuts, de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour la représenter au sein de l'assemblée générale de cette même association.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Merci. Je vous propose la candidature de Benoît Cazères.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. CHALVET.-** Excusez-moi, on voit bien que tout est préparé d'avance et que vous avez déjà désigné les délégués, c'est très bien, mais ici on a un expert en agriculture en la personne de Jean-Paul Comte. Je ne veux pas parler à sa place, mais j'aurais aimé quand même qu'il puisse s'exprimer, parce que c'est intéressant de voir s'il y a une ouverture sur d'autres personnalités que celles que vous avez prévues.

**M. COMTE.-** Je ne veux pas me lancer dans une élection contre Benoît, parce que comme le dit M. Chalvet, c'est ficelé, on se serait battu, mais cela me ferait plaisir au niveau agriculture d'y participer si l'agglo veut bien me nommer.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Benoît ? *[M. Cazères retire sa candidature]*

Il n'y a pas de souci. Il n'y a pas d'autres candidatures pour siéger au sein de l'association des communes pastorales ? *[Pas d'autre candidature]*

Bien, il n'y a pas de souci pour que ce soit Jean-Paul Comte.

**Adopté à l'unanimité.**

**Jean-Paul Comte est désigné pour représenter Provence Alpes Agglomération à l'assemblée générale de l'association des communes pastorales de la région PACA.**

Je vais donner la parole à Bernard Teyssier pour l'étude de faisabilité et de programmation architecturale et muséographique pour la restructuration du musée promenade de Digne-les-Bains, demande de subvention auprès de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Alpes-de-Haute-Provence.

◆◆◆

**32. Étude de faisabilité et de programmation architecturale et muséographique pour la restructuration du musée promenade de Digne-les-Bains - Demande de subvention auprès de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Alpes-de-Haute-Provence**

**M. Bernard Teyssier rapporte :**

Merci, Madame la Présidente.

Le musée promenade est aujourd'hui l'équipement muséographique le plus visité de Digne-les-Bains, je tiens à le souligner, et il figure parmi les cinq monuments et musées les plus fréquentés au niveau départemental, avec un budget, je dois le dire, qui n'est pas très élevé par rapport à sa fréquentation puisque nous accueillons environ 16 000 visiteurs chaque année du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

Pour être plus précis, malgré les événements que nous avons connus, le musée promenade a été ouvert du 15 juin au 5 juillet de façon partielle (le parc uniquement) et gratuitement. Il est redevenu payant à partir du 6 juillet et depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les modalités habituelles sont appliquées.

La fréquentation du 6 juillet au 31 août s'est élevée à 10 312 visiteurs, soit plus 10 % en juillet et plus 20 % en août par rapport à l'année 2019 qui était déjà elle-même une très bonne année. Cela veut dire tout simplement que s'il n'y avait pas eu le Covid, on aurait certainement battu les records. Je tenais à le dire parce que le musée promenade est vraiment très attractif sur notre territoire.

Il est aussi le siège de l'association du réseau des Géoparcs mondiaux de l'Unesco et il a plusieurs vocations (je ne les citerai pas, ce serait fastidieux).

Nous allons procéder à la restructuration du musée promenade, c'est une des actions prioritaires inscrites dans la stratégie de développement touristique de Provence Alpes Agglomération. Le projet doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- renforcer la visibilité du site ;
- définir un positionnement qui soit plus lisible, en affirmant son rôle de vitrine du territoire et de site du réseau mondial des Géoparcs de l'Unesco ;
- améliorer l'accueil ;
- optimiser la gestion ;
- renouveler l'offre de découverte en réorganisant les salles d'exposition ;
- redynamiser l'offre de services ;
- améliorer les connexions avec le cœur de ville et les sites majeurs du territoire comme la dalle aux ammonites.

Il est ainsi proposé de réaliser une étude de faisabilité qui portera sur trois volets :

- la réalisation d'une étude de faisabilité comprenant un diagnostic exhaustif mettant en évidence les atouts, les inconvénients, les potentialités et les contraintes du site ;
- la définition d'un positionnement ;
- la rédaction d'un programme détaillé devant aboutir à une estimation de l'enveloppe travaux et à l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Cette étude bien sûr sera suivie de travaux très importants.

Le coût de cette étude est de 50 000 € hors taxes. L'autofinancement de PAA est de 20 %.

Il vous est demandé d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et d'autoriser madame la présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Merci.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Catillon.

**M. CATILLON**.- Merci.

Sur le principe, ces travaux sont une très bonne idée, je pense que cela développera sûrement encore plus l'attractivité touristique de notre ville, mais peut-on avoir ce soir *a minima* un engagement que ces travaux n'impacteront pas le prix d'entrée ? Je suis déjà déçu que le musée promenade soit payant, c'est un autre débat, mais pouvons-nous avoir *a minima* un engagement que le prix d'entrée ne sera pas augmenté par ces travaux ?

**M. TEYSSIER**.- Je pense que non. Je pense que le tarif aujourd'hui est convenable, il n'y aura pas lieu de l'augmenter. Ce que l'on veut, c'est augmenter le nombre de visiteurs. Je dirais plutôt, à l'inverse, que si on doublait le nombre de visiteurs, on pourrait diminuer le prix des entrées. C'est une boutade, je dis cela comme ça, mais il n'est pas question de répercuter le montant des travaux que l'on va faire sur le coût de l'entrée.

**M. CATILLON**.- Si l'objectif est de réduire le prix des entrées, allons-y. Je reste persuadé qu'il devrait être gratuit, mais c'est un autre débat.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Je vous demande de passer au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

♦♦♦

### **33. Du gypse au plâtre en Haute-Provence - Demande de subvention au titre du programme Leader dignois auprès de l'Europe, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Alpes-de-Haute-Provence**

**M. Bernard Teyssier rapporte :**

Vous savez qu'il y a beaucoup de gypse sur notre territoire, il y a notamment une ancienne plâtrière située tout à côté du musée promenade.

Ce projet a été élaboré en collaboration avec le parc naturel régional du Verdon, j'espère que cela fera plaisir à M. Reynaud. C'est un projet, je tiens à le préciser, qui sera financé à 90 %. Il consiste à faire la conception et la réalisation d'une exposition de photos sur le thème « Du gypse au plâtre en Haute-Provence ».

Il y a vraiment beaucoup à faire, sachant que tout le monde ne sait pas l'importance dans les années passées du gypse dans notre département.

Il y aura également un ensemble d'animations auprès de classes du territoire. J'insiste aussi sur le rôle pédagogique du Géoparc, puisque le Géoparc se déplace beaucoup dans les établissements scolaires pour faire des conférences.

Enfin, il est prévu l'édition d'un recueil/catalogue qui réunira l'ensemble des photos et explicitera la démarche.

Le plan de financement figure sur le projet de délibération : comme vous le voyez, l'autofinancement serait de 10 %, ce qui n'est pas très élevé.

Il vous est demandé :

- d'approuver le projet et son plan de financement ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération :
  - subvention FEADER.....12 338,64 €
  - conseil régional PACA..... 4 112,88 €
  - conseil départemental..... 4 112,88 €
  - autofinancement PAA..... 2 284,95 €
- d'autoriser madame la présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Sandrine.

**Mme COSSERAT.**- J'ai une petite question. Il existe un certain nombre de gypseries, certains disent qu'on trouve à Volonne les plus belles gypseries du département, je ne sais pas si c'est très objectif. Je voudrais savoir si cette opération pourrait mettre en valeur l'ensemble des gypseries du territoire, si l'on pourrait élargir un peu le projet ?

**M. TEYSSIER.**- Bien sûr. J'ai cité celle qui est à côté du musée promenade, mais c'est toutes les gypseries qui sont sur notre territoire, il n'y a pas de souci.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il d'autres interventions ? Oui Monsieur.

**M. REYNAUD.**- Ce projet est évidemment une très bonne chose. Je regrette simplement que cela n'aille pas plus loin et que précédemment cela n'ait pas pu se faire. J'ai déjà travaillé plusieurs fois sur ce four à plâtre qui est situé entre le musée promenade et la dalle aux ammonites et, avant qu'il tombe complètement en ruines, ce serait bien peut-être de le conforter et de le restaurer, peut-être pas en faire un objet efficace, mais pour montrer globalement ce qui se faisait dans l'ancien temps chez nous pour monter les murs, c'est-à-dire le gypse brut. On a encore au-dessus, à quelques centaines de mètres, un gisement de gypse, il y aurait des choses à faire au plan touristique. Mais c'est très bien.

**M. TEYSSIER.**- Tout à fait d'accord avec vous. Le seul problème est qu'on ne maîtrise pas le site puisqu'il appartient à la famille Robert que vous devez connaître. Depuis plusieurs mandats, on essaie d'acquérir ce site pour en faire un site emblématique ; il est très important pour nous puisqu'il est à côté du musée promenade, vous l'avez dit. On va relancer encore, j'ai demandé à M. Pagès d'essayer de rencontrer M. Robert pour voir s'il n'a pas changé d'avis, mais c'est très difficile avec lui.

Mais on a compris l'intérêt et on fait tout pour le récupérer, sachant qu'aux dernières négociations, M. Robert était trop « gourmand » au regard de ce que l'on pouvait mettre sur ce site qui est emblématique.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. ESTIENNE.**- S'agissant de l'inventaire, je ne sais pas si c'est dans la commune, en allant vers Clamensane, il y a un moulin à plâtre qui est très bien conservé, mais je pense qu'il doit être privé.

**M. TEYSSIER.**- C'est bien, mais on est bien obligé de s'arrêter au niveau du territoire, c'est un financement qui concerne le territoire. On pourra néanmoins le citer.

**M. ESTIENNE.**- Pardon, ce n'est pas la zone de PAA, d'accord.

**Mme ISOARDI.**- Juste une remarque. Je trouve le projet très bien. Je me demandais si l'association ARDA (Association de recherche et documentation archéologique) de Digne avait été contactée, parce qu'à une époque ils avaient fait un gros travail sur les gypseries, il y a peut-être une matière première à utiliser dans le cadre de ce projet.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Les techniciens le confirment.

**M. TEYSSIER.**- On va demander aux techniciens de contacter l'association. Plus on a de relais, mieux c'est.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Ils ont été contactés.

***Adopté à l'unanimité.***

◆◆◆

#### **34. Projet écotouristique d'aménagement de la retenue de L'Escale - Acquisitions foncières des terrains d'assiette nécessaires à la réalisation du tour du lac**

**M. Bernard Teyssier rapporte :**

Je ne vais pas revenir sur le sujet, je ne vais pas du tout polémiquer, mais dire pour rassurer M. Reynaud que c'est un projet sur lequel on a fait très attention à conserver le côté nature, puisqu'il y a énormément d'abris pour les ornithologues, pour pouvoir même amener les élèves des écoles, etc., alors que c'était un peu en désordre jusqu'à présent. On a tenu compte de toutes les observations qui ont été faites en matière de nature, parce qu'en effet, contrairement à ce que vous dites, ce lac est intéressant, peut-être pas toute l'année, mais il y a des animaux qui font une halte sur ce lac à des périodes bien déterminées.

Je voudrais dire par ailleurs que c'est intéressant parce que c'est un projet public/privé : on fait la passerelle, mais ensuite il y aura des investissements importants qui seront faits par la famille Bravet, puisque vous les avez cités, et qui contribueront à recueillir notamment des taxes de séjour importantes, quand le camping situé sur l'autre rive sera remis en valeur.

Ce projet est financé à 80 %. Ce n'est pas un projet disproportionné, sachant que l'on peut en attendre de nombreuses retombées économiques.

J'insiste sur le fait que nous avons beaucoup dialogué avec la Cistude et la LPO, d'ailleurs le représentant départemental était présent, nous avons respecté le cahier des charges qu'ils nous ont demandé.

L'objet de la délibération est d'acquérir des terrains qui nous sont nécessaires pour l'implantation de la passerelle, il n'y en a pas beaucoup d'ailleurs, et pour le déplacement du sentier. Il convient de préciser que ce n'est pas simplement un projet pour la passerelle et pour le camping, c'est un projet aussi qui va redistribuer totalement le parcours vélo - puisque vous en faites, vous avez dû l'apprécier - notamment en évitant des endroits qui ne sont pas très intéressants, par exemple lorsqu'on passe dans les lotissements. En faisant l'acquisition de ces terrains, on passera toujours au bord de la Durance, pas très loin en tous les cas, cela rendra encore plus attractif ce projet sur lequel nous comptons beaucoup.

Il est proposé de signer avec les propriétaires les différents documents administratifs pour acquérir ces terrains.

Ces terrains n'ont pas une grande valeur, mais pour nous ils sont importants pour pouvoir commencer les travaux.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Merci.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Reynaud.

**M. REYNAUD**.- Évidemment. Le projet touristique en lui-même est très bien. Que le camping de l'Hippocampe soit une entreprise florissante, c'est très, très bien. Que le camping de l'Hippocampe, donc M. Bravet veuille reprendre le camping de Château-Arnoux pour agrandir son exploitation, c'est très, très bien aussi. Le seul problème, c'est qu'on va mettre des crédits intercommunaux pour le développement d'une entreprise privée, parce qu'en fait cette passerelle ne servira qu'à cela. Accessoirement, les Jarladins ou les gens du coin pourront faire un petit tour du lac, parce que là, c'est la moitié du tour du lac ; si l'on veut faire un vrai tour du lac, il faut aller jusqu'à Volonne.

**M. TEYSSIER**.- Ce n'est pas exact, Monsieur Reynaud. Je vous explique pourquoi. Le montant, c'est le montant total de l'opération, ce n'est pas le montant de la passerelle. Il faut bien le comprendre.

Le montant des travaux de 1 284 000 € comprend :

- aménagement des terres d'accueil : 30 000 €
- aménagement d'espaces de découverte : 86 700 €
- aménagement naturaliste : 20 000 €
- aménagements liés à la pêche et au handicap : 20 000 €
- signalétique directionnelle : 14 400 €
- traitement des viabilités et cheminement autour du lac : 119 200 €
- sécurisation : 10 000 €

La passerelle suspendue représente 750 000 € qui sont financés à 80 %. On ne peut pas dire que c'est disproportionné et un cadeau fait à M. Bravet, sachant que derrière, j'insiste bien, il y a un énorme projet d'investissement qui aura lieu dans les années à venir et qui compensera largement l'argent que l'on a investi, étant précisé que cela fera travailler les entreprises.

Il ne faut pas considérer que ce n'est que la passerelle. À la limite, si demain pour une raison ou pour une autre, on ne faisait pas la passerelle, on investirait quand même près de 500 000 € pour mettre à jour le tour du lac.

**M. REYNAUD**.- Un petit rajout. Concernant l'adhésion de la LPO à votre projet, ce n'est pas exactement cela. La LPO a participé aux discussions mais n'a jamais donné son aval.

**Mme GRANET-BRUNELLO**.- Les techniciens derrière moi me répondent que ce n'est pas vrai, Monsieur Reynaud, je suis désolée.

**M. REYNAUD**.- Fournissez-moi le document.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** On vous fournira la preuve du travail avec la LPO, il n'y a pas de souci.

Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Je vous demande de passer au vote.

**Adopté**  
**4 abstentions**

Je donne la parole à Sandrine Cosserat pour la désignation d'un délégué suppléant au syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Verdon.

♦♦♦

**35. Désignation d'un délégué suppléant au syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Verdon**

**Mme Sandrine Cosserat rapporte :**

Nous adhérons à ce syndicat pour plusieurs objets : la mise en œuvre de la charte du parc, le grand cycle de l'eau, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Il était prévu que Danielle Urquizar soit notre déléguée, mais ce n'est pas possible car elle est déjà déléguée au titre du département. Il convient donc de désigner un autre délégué pour nous représenter au parc naturel régional du Verdon.

**Mme GRANET-BRUNELLO.-** Merci. C'est la suppléance qui est proposée : nous avons proposé Carole Toussaint.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature]*

**Adopté à l'unanimité.**

**Carole Toussaint est désignée en qualité de déléguée suppléante pour siéger au sein du comité syndical du parc naturel régional du Verdon.**

Nous passons maintenant à la désignation des nouveaux représentants de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Je donne la parole à René Villard.

♦♦♦

**36. Désignation des nouveaux représentants de la commission consultative d'élaboration et de suivi PLPDMA**

**M. René Villard rapporte :**

Merci, Madame la Présidente.

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L.541-1 du Code de l'environnement ;



Vu le décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le programme national de prévention des déchets 2014-2020 ;

L'évolution du cadre national réglementaire relatif à la prévention des déchets rend obligatoire l'adoption d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) par les collectivités en charge de la collecte.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs nationaux que le plan régional de prévention et de réduction des déchets traduit à l'échelle régionale :

- réduction de 10 % des quantités de déchets produits par habitant ;
- augmentation de la valorisation matière des biodéchets notamment via le développement du tri à la source obligatoire en 2025 ;
- réduction de 30 % de la quantité des déchets mis en centre de stockage d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2025.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'État s'est doté d'un outil fiscal : la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Elle est fixée par l'État et s'applique aux déchets mis en centre de stockage. Elle est actuellement de 25 € la tonne et va augmenter progressivement pour atteindre 65 € la tonne en 2025. De plus, le plan régional, une fois approuvé, est opposable aux autorisations d'exploiter les installations de stockage des déchets. Les tarifs de traitement vont obligatoirement augmenter, de même que la TGAP, et il faut s'attendre à un doublement voire un triplement du coût de traitement des ordures ménagères et encombrants d'ici cinq à dix ans.

Au vu de ces éléments, outre l'aspect réglementaire, une forte implication de Provence Alpes Agglomération est donc nécessaire pour maîtriser ces coûts.

Provence Alpes Agglomération, qui a déjà mis en œuvre jusqu'à cette année 2020 (et tout à l'heure Gérard Paul en a fait la démonstration) un programme d'actions de prévention et de réduction des déchets nommé « « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », doit élaborer une nouvelle stratégie de territoire pour organiser les prochaines actions devant concourir à l'atteinte des objectifs globaux de prévention et de gestion des déchets. L'engagement de Provence Alpes Agglomération sur l'élaboration de son programme de prévention sur une période de six ans a ainsi été approuvée par délibération du conseil le 10 avril 2019.

Ce programme a pour objectif de compléter le « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » qui a pris fin cette année, ainsi que de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer les objectifs définis par l'article L.541-1 du Code de l'environnement, dont la hiérarchie donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production des déchets.

Le projet du programme local de prévention des déchets se déclinera en quatre volets :

- un état des lieux
- des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- des actions permettant d'atteindre les objectifs retenus
- des indicateurs relatifs à ces actions ainsi que la méthode et les modalités d'évaluation et de suivi de ce programme

Ce programme impose la constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), prévue par le Code de l'environnement, qui a été constituée en avril 2019. Au regard de l'entrée en fonction du nouveau conseil communautaire, les membres de celle-ci doivent être à nouveau désignés.

La composition de la CCES n'est pas définie par la réglementation. Dans un objectif de concertation et de suivi mais également de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, il est proposé qu'elle soit composée :

- de 4 élus référents et 4 élus suppléants
- des techniciens du pôle déchets
- des partenaires institutionnels (ADEME, région et chambres consulaires, Sydevom)

Aussi il vous est proposé :

- de valider la proposition de composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi ;
- de désigner les membres élus.

**Mme GRANET-BRUNELLO** - Il vous est proposé :

Suppléants : Denis Baille - Michel Grambert - Michel Blanc - Olivier Ledey  
Titulaires : Marc Bondil - Sandrine Cosserat - René Villard - Gérard Paul

Y a-t-il d'autres candidatures ? *[Pas d'autre candidature]*

**Adopté à l'unanimité.**

***Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA :***

- ***en qualité de titulaires : Marc Bondil - Sandrine Cosserat - René Villard - Gérard Paul***
- ***en qualité de suppléants : Denis Baille - Michel Grambert - Michel Blanc - Olivier Ledey***

Je vous remercie.

Je redonne la parole à Sandrine Cosserat pour les travaux d'amélioration des chaudières et circuits de chauffage des bâtiments de l'agglomération : demande de financement auprès de l'État au titre de la DSIL.

◆◆◆

**37. Travaux d'amélioration des chaudières et circuits de chauffage des bâtiments de l'agglomération : demande de financement auprès de l'État au titre de la DSIL**

**Mme Sandrine Cosserat rapporte :**

Dans le cadre de notre Plan Climat Air Énergie territorial, nous visons à réduire les gaz à effet de serre. L'une des actions qui le permettent est d'agir sur notre propre patrimoine bâti. C'est d'ailleurs l'objet de l'action numéro 22 du PCAET : « Mettre en place un programme pluriannuel de travaux sur le patrimoine de PAA ».

Nous avons regardé où nous avons déjà des chaudières au fioul. Nous en avons sept. L'objectif est à la fois de traiter quelques chaudières fioul et de les remplacer par des chaudières gaz et aussi, pour quelques chaudières gaz qui sont vieillissantes et dont le niveau de performance n'est pas celui que

l'on peut avoir aujourd'hui, de les transformer aussi. Il s'agit aussi, pour certains bâtiments, de les raccorder au gaz ; les chaudières fioul n'étaient pas forcément raccordées.

Les bâtiments concernés par ce plan sont les suivants :

- le conservatoire de Digne-les-Bains
- la ferme de Font Robert à Château-Arnoux-Saint-Auban
- l'école des Beaux-Arts IDBL
- le musée promenade
- le château des Sièyes
- l'abattoir de Digne-les-Bains
- Diniapolis
- le pôle de proximité de Seyne-les-Alpes

Ce sont les premiers bâtiments qui vont être traités.

C'est notre service des CEP (conseillers en énergie partagés) qui a travaillé sur ce dossier pour faire un diagnostic puis étudier ces remplacements.

Le montant prévisionnel du budget est de 414 288 €.

La DSIL, les fonds gérés par le préfet de région qui viennent abonder les DETR que l'on connaît, nous permet de bénéficier d'un financement à un taux très élevé de 80 %. C'est une belle opération pour pouvoir engager notre PCAET et réduire nos gaz à effet de serre.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Sandrine.

Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

Je vous demande de voter.

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie. Je vais donner la parole à Sonia Fontaine pour quatre rapports. Le premier est le principe de la délégation de service public pour la gestion de l'accueil collectif de mineurs (ACM) des communes d'Aiglun, Digne-les-Bains, Estoublon, L'Escalé et Moustiers-Sainte-Marie

♦♦♦

**38. Principe de la délégation de service public pour la gestion de l'accueil collectif de mineurs (ACM) des communes d'Aiglun, Digne-les-Bains, Estoublon, L'Escalé et Moustiers-Sainte-Marie**

**Mme Sonia Fontaine rapporte :**

Il s'agit de renouveler la délégation de service public des accueils collectifs de mineurs (ACM) des communes citées, qui se termine le 31 décembre 2021.

Il s'agit de proposer et d'approuver le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion des ACM et d'autoriser madame la présidente à conduire la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Claude, tu veux intervenir ?

**M. FLAERT.**- Merci. Une simple précision : cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la part du comité technique.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Claude.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, je vous en prie.

**M. MULLER.**- Je ne prendrai pas part au vote du fait de ma situation professionnelle.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Nous passons au vote.

**Adopté**

**1 abstention (M. Emmanuel Muller ne prend pas part au vote)**

♦♦♦

**39. Demande de financement auprès de la Caisse d'allocations familiales pour le projet de RAM itinérant**

**Mme Sonia Fontaine rapporte :**

Ce projet concerne la création d'un RAM itinérant.

Pour assurer l'itinérance, il est nécessaire de recruter une personne à temps partiel sur trois jours, soit 24 heures par semaine, et d'acquérir un véhicule et du matériel pédagogique. Le projet sera subventionné par la CAF à hauteur de 80 %. Le montant du projet s'élève à 40 900 €.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui Sandrine.

**Mme ISOARD.**- Merci, Madame la Présidente.

Une question : ce projet sera sans doute pérennisé, y aura-t-il encore des financements CAF ou s'agit-il de financements juste pour la première année, pour la mise en place ?

**Mme FONTAINE.**- Ce sont des financements qui seront renouvelés.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Plus d'intervention ? *[Pas d'autre intervention]*

Nous passons au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

♦♦♦

**40. Demande de financement auprès de la Caisse d'allocations familiales pour le projet de LAEP (Lieu d'accueil enfants parents)**

**Mme Sonia Fontaine rapporte :**

Le projet concerne la création d'un lieu d'accueil enfants parents par extension des ateliers enfants parents qui existent déjà actuellement.

Il s'agit de demander une subvention à la CAF de 17 198 € sur la totalité du projet de 57 326 €.

Il est proposé d'approuver le projet, d'approuver le plan de financement et la demande de subvention et d'autoriser madame la présidente à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Mme ISOARD.**- Je vois des différences de coût entre la délibération et le dossier de demande de subvention. Sur la délibération, le chiffrage est de 57 326 € et quand on prend le dossier, dans le budget prévisionnel on est à 40 118 €.

**Mme FONTAINE.**- Je pense que c'est parce que toutes les dépenses ne sont pas éligibles à la subvention.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- On passe au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

♦♦♦

**41. Demande de financement dans le cadre du programme Leader pour l'aménagement des locaux du Relais assistantes maternelles**

**Mme Sonia Fontaine rapporte :**

Ce projet concerne la demande de financement dans le cadre du programme Leader pour l'aménagement des nouveaux locaux du RAM.

Le budget total s'élève à 23 540 €. La demande de subvention Leader est de 16 478 €.

Il vous est proposé d'approuver le projet, d'approuver le plan de financement et la demande de subvention et d'autoriser madame la présidente à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Sonia. Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

***Adopté à l'unanimité.***

Merci, Sonia. Je donne la parole à Claude Segond pour la transition écologique appliquée au réseau d'éclairage public par des investissements pour des économies d'énergie : demande de financement auprès de l'État au titre de la DSIL.

♦♦♦

**42. Transition écologique appliquée au réseau d'éclairage public par des investissements pour des économies d'énergie - Demande de financement auprès de l'État au titre de la DSIL**

**M. Claude Segond rapporte :**

Merci, Madame la Présidente.

Au moment où la nuit tombe, je vais vous parler d'éclairage public.

Le sujet est celui de la transition écologique appliquée au réseau d'éclairage public par des investissements pour des économies d'énergie. La demande de financement est faite auprès de l'État au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Provence Alpes Agglomération a adopté le 28 février 2020 son Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) qui vise à diminuer ses besoins énergétiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'action 24 vise à améliorer le patrimoine public : bâtiments et éclairage public.

Trois chantiers prioritaires ont été recensés :

- la suppression des luminaires de type « boule » ;
- le remplacement d'une centaine de systèmes d'éclairage ;
- la mise en conformité des armoires d'éclairage public et le déploiement d'horloges astronomiques qui gèrent l'allumage et l'extinction automatique des luminaires et qui peuvent être programmées.

Le coût global est estimé à 350 000 € HT avec un soutien demandé à la DSIL de 80 %.

Depuis que ce dossier a été construit, la préfecture a demandé de porter le taux d'autofinancement de 20 % à 23,08 % si bien que sur une dépense hors taxes prévue à hauteur de 350 000 €, la subvention de l'État serait de 269 220 € et l'autofinancement de PAA de 80 780 €.

Il est demandé d'autoriser madame la présidente à solliciter la subvention auprès des services de l'État et à signer tous les documents afférents.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci.

Y a-t-il des interventions ? Sandrine.

**Mme ISOARD.**- Merci, Madame la Présidente.

Simplement une réflexion. Je me félicite qu'il y ait des actions sur l'éclairage public et une préoccupation liée à la biodiversité avec les luminaires LED. Je souhaiterais qu'il y ait une attention portée à l'intensité des luminaires LED qui peuvent être plus nocifs pour la biodiversité nocturne que bénéfique.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- C'est noté, merci.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Il nous reste la motion sur la déclaration d'état d'urgence climatique que je vais vous lire. Cette motion a fait l'objet d'un travail entre plusieurs élus, notamment grâce aussi aux techniciens et à la dynamique de Sandrine Cosserat.

•••

**Motion - Déclaration d'état d'urgence climatique**

**Mme Patricia Granet-Brunello rapporte :**

De plus en plus de communes et de territoires se déclarent, en France et dans le monde, en état d'urgence climatique. Pourquoi ?

Ils ont reconnu l'ampleur du problème :

- La concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 400 ppm, provoquant l'acidification des océans et le réchauffement climatique par effet de serre. Les températures mondiales ont globalement déjà augmenté de plus de 1°degré Celsius depuis l'ère préindustrielle.
- L'exploitation des ressources de la planète, au-delà de ses capacités de renouvellement, est responsable du changement climatique et de la sixième extinction de masse avec des conséquences irréversibles qui se font sentir dans le monde entier : atteinte à la biodiversité, crises sanitaires, crises sociales, conséquences migratoires, conséquences économiques faisant suite aux phénomènes météorologiques, zones côtières inhabitables, augmentation des conflictualités pour accéder aux ressources se raréfiant.
- La Banque mondiale estime que dans les trente prochaines années, les migrations climatiques concerneront plus de 140 millions de personnes.

Ce changement ne se limite donc pas simplement à une question de climat, il interroge également l'économie, la sécurité, la santé, notre bien-être et celui des animaux. Il interroge la paix. Pour une part croissante de la population, l'enjeu de conserver une planète habitable est en train de supplanter tous les autres.

Ici, dans notre territoire, nous aussi sommes contraints de reconnaître l'ampleur du problème :

- La Méditerranée et les Alpes sont parmi les régions les plus vulnérables au changement climatique. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui prévoyait une hausse des températures de 2 à 3°degrés Celsius en région méditerranéenne à l'horizon 2050, et de 3 à 5°degrés Celsius à l'horizon 2100, revoit ses prévisions à la hausse, notamment dans nos zones montagneuses.
- Les conséquences du dérèglement climatique ont aussi une traduction de plus en plus perceptible dans notre quotidien bas-alpin :
  - Les canicules plus fortes et fréquentes ont des effets préoccupants : pénurie d'eau, dessèchement des terres et impact sur notre agriculture, nos forêts, nos constructions, mouvements de terrains, risques de feux, décès précoces, déséquilibres et réduction drastique de la biodiversité.
  - Les épisodes pluvieux d'intensité nouvelle, les pluies torrentielles destructrices et les inondations associées révèlent les dangers de l'imperméabilisation de nos sols, soulignent les erreurs passées dans les choix d'aménagement et imposent une meilleure gestion locale et globale des eaux pluviales.
  - L'élévation globale des températures questionne la fonte des glaciers haut-alpins et nos infrastructures de tourisme d'hiver. Elle nous impose aussi une transformation de nos pratiques agricoles.

Les ressentis locaux de ces phénomènes globaux sont devenus des réalités quotidiennes. Ces menaces doivent être prises en compte dans les politiques des communes, des intercommunalités et finalement de toutes les collectivités.

Nous, agglomération, comme les autres collectivités locales, détenons un rôle moteur majeur dans la mise en œuvre de la transition écologique dans nos territoires : nous avons un devoir

d'exemplarité.

En agissant pour la préservation de notre planète, depuis nos plus humbles gestes jusqu'à des projets écologiquement ambitieux, en facilitant l'action citoyenne, nous encouragerons chacun à agir.

Des mesures concrètes, Provence Alpes Agglomération et les communes qui la composent en ont déjà réalisé ou accompagné :

- la réalisation des programmes TEPCV, TZDZG, Leader, Espaces Valléens, CRET, ÉcoQuartier, qui ont financé de multiples actions en faveur de l'environnement ;
- la sensibilisation à l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité à travers le festival Inventerre ;
- des opérations d'amélioration de l'éclairage public, de rénovation thermique de bâtiments, de remplacement de véhicules diesel par des véhicules électriques, jardins partagés et composts collectifs, énergie photovoltaïque... ;
- le développement des activités de pleine nature dans le respect des milieux naturels ;
- des partenariats pour encourager des actions citoyennes, d'entreprises, d'associations en faveur de la transition écologique.

Il reste des programmes sur lesquels nous n'avons pas encore abouti, mais qui sont actifs et fléchés dans notre Plan Climat Air Énergie territorial approuvé en février 2020 :

- PREH - Plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat
- gestion de nos biodéchets (collecte séparée, compostage et méthanisation)
- projet alimentaire territorial
- charte forestière étendue au territoire
- développement des modes de déplacement moins carbonés

Nous savons d'ores et déjà que nous devons faire encore plus pour limiter le réchauffement au niveau souhaité. Nous nous y engageons en préparant la mise en place d'un contrat de transition écologique pour renforcer encore notre part d'action pour le climat.

Déclarer cette urgence climatique, c'est nous engager toutes et tous, élus, à mettre concrètement en œuvre notre PCAET, ses quarante-neuf actions déjà fléchées, à l'enrichir de nouvelles propositions et solliciter le relais des associations, des entreprises, des habitants, pour contrer ensemble, autant que nous le pouvons, cet insoutenable dérèglement climatique. C'est aussi soutenir ces partenaires selon nos moyens.

Les plans et les mesures actuels ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement au niveau souhaité de 1,5 degré Celsius d'ici 2050. C'est pourquoi il est important plus que jamais d'agir ensemble, vite et local !

Pour devenir un catalyseur de l'action en faveur du climat, madame la présidente propose au conseil d'agglomération :

- De déclarer l'état d'urgence climatique sur notre territoire reconnaissant que l'atténuation des effets du changement climatique et de ses graves conséquences est une tâche de la plus haute priorité et une des réponses à la menace qui pèse sur l'Humanité comme sur la nature.
- D'agir dans toutes nos activités et dans toutes nos politiques publiques en tenant compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique des actions que nous engageons.



- D'agir pour le climat, en lançant des opérations qui permettent de :
  - participer à la réduction des gaz à effet de serre, en prenant en compte les rapports du Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;
  - développer la sobriété énergétique, les énergies renouvelables et notre autonomie alimentaire ;
  - préserver la qualité de l'air, l'eau et la biodiversité ;
  - devenir un territoire de pleine santé.
- De contribuer à la constitution d'un comité d'évaluation et de suivi des actions du PCAET de Provence Alpes Agglomération doté de moyens nécessaires et suffisants pour fonctionner.
- D'encourager les communes qui composent notre agglomération à adopter ce même engagement en faveur du climat en déclarant, à leur tour, l'état d'urgence climatique avec leur propre plan d'action et en relayant les actions du PCAET (sur le modèle de cette motion si vous le souhaitez).

Je vous remercie.

Le débat est ouvert. Y a-t-il des interventions ?

Sandrine Cosserat souhaite intervenir.

**Mme COSSERAT.**- Je pense que prendre cette motion, c'est s'engager évidemment, on l'a démontré aujourd'hui dans le cadre des délibérations que l'on a prises, il y a un certain nombre d'actions qui vont vraiment dans ce sens.

Je voudrais adresser mes remerciements pour le travail collaboratif que nous avons mené avec France Gally et bien sûr les services de l'agglomération pour rédiger cette motion.

Je voudrais en profiter pour vous dire que le tour « transition » que l'on envisage, puisque nous allons venir dans les territoires pour présenter ce Plan Climat Air Énergie territorial, est un premier pas et l'objectif est de trouver aussi les actions dans vos villages que vous souhaitez mener et sur lesquelles l'agglomération sera un partenaire engagé à vos côtés.

**Mme GRANET-BRUNELLO.**- Merci, Sandrine.

Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'autre intervention]*

Je vous propose de passer au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

La motion est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Ce conseil d'agglomération est terminé, je vous souhaite une belle fin de soirée. Merci beaucoup.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00*

La Présidente

Patricia GRANET BRUNELLO

Le Secrétaire

Italo ZANARTU-HAYER

